



PREFET DE TARN ET GARONNE

ORSEC DISPOSITIONS GENERALES

MODES D'ACTION

Protection des Personnes

Actions sanitaires préventives

PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION ET DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODE STABLE

(Plan Orsec Iode)

Octobre 2012

SOMMAIRE

OBJET	Pages
Arrêté préfectoral n° 2012286-0003 du 12 octobre 2012 portant approbation du plan départemental de gestion et de distribution des comprimés d'iode stable	3
Préambule	5
I - Stockage et ventilation des comprimés d'iode stable affectés au département de Tarn-et-Garonne	6
II - Distribution des comprimés d'iode aux populations	8
Schéma du circuit de distribution	9
OPTION DE DISTRIBUTION <u>EN DEUX ROTATIONS</u>	
Dispositif propre aux chefs lieux de canton	10 à 18
Dispositif propre aux communes du département hors zone PPI	19 à 28
Dispositif propre aux communes du département situées dans la zone PPI	29 à 30
OPTION DE DISTRIBUTION <u>EN UNE SEULE ROTATION</u>	
Dispositif propre aux chefs lieux de canton	31 à 37
Dispositif propre aux communes du département hors zone PPI	38 à 46
Dispositif propre aux communes du département situées dans la zone PPI	47 à 48
III – Distribution aux services de l'Etat et aux établissements publics et privés de santé	49
IV – Récupération des comprimés d'iode	49
V - Mesures d'alerte	50
Chronologie de l'alerte départementale	51
Schéma de l'alerte au niveau du département	52
Procédure de mise en alerte et de déclenchement de l'astreinte	53
FICHES D'ACTION REFLEXE	54 à 59
ANNEXES	
Annexe 1 - Message d'alerte aux maires	60
Annexe 2 - Communiqué de presse type	61
Annexe 3 - Fiche de livraison aux chefs lieux de cantons	62
Annexe 4 - Autorisation du maire pour la perception de comprimés d'iode	63
Annexe 5 - Bordereau de remise de comprimés d'iode	64
Annexe 6 - Moyens matériels et personnels	65
Annexe 7 - Itinéraires de livraison des comprimés aux chefs lieux de cantons	66 à 67-1
Annexe 8 - La plaquette d'iode	68 à 70
Annexe 9 - Notice médicale sur l'iode	71 à 76
Annexe 10 - Circulaire du 11 juillet 2011	77 à 86



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTERIEL DE
DEFENSE ET DE PROTECTION
CIVILES

AP N° 2012286-0003

**Arrêté portant approbation du plan départemental de gestion
et de distribution des comprimés d'iode stable**

Le préfet de Tarn-et-Garonne

- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R 5124-45 ; R 13233-80 et R 1333-81 ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris en application de l'article 14 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
- VU la circulaire NOR IOCE 0915370 C du 27 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre des campagnes de distribution d'iode dans les périmètres PPI
- VU la circulaire DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11 juillet 2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors de zones couvertes par un Plan Particulier d'Intervention (PPI)

ARRETE

Article 1 : le plan départemental de gestion et de distribution des comprimés d'iode stable joint au présent arrêté est approuvé et entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté ;

Article 2 : l'arrêté préfectoral n° 03-2298 du 18 décembre 2003 portant approbation du plan de gestion des stocks de comprimés d'iode stable de première proximité est abrogé ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse expresse ou tacite (le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture, la directrice des services du cabinet, la sous-préfète de Castelsarrasin, le directeur général de l'agence régionale de santé Midi Pyrénées, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, les chefs des services de l'Etat concernés, les maires des communes du département, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 12 octobre 2012

Le préfet,



Fabien SUDRY

PREAMBULE

Face au risque potentiel que présente un accident nucléaire¹ sur notre territoire notamment en raison de la présence de centrales nucléaires et dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence du dispositif ORSEC, plusieurs actions peuvent être prescrites aux personnes susceptibles d'être exposées au risque radiologique.

Outre les actions de mise à l'abri ou d'évacuation, l'ingestion de comprimés d'iode constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées.

Pour les 21 communes de Tarn-et-Garonne implantées dans le périmètre des 10 km autour de la centrale de Golfech, une distribution préventive de nouveaux comprimés (dosés à 65 mg), organisée par EDF, a été réalisée en 2009 et devrait être reconduite en 2014.

Ces comprimés, ne doivent être ingérés que sur demande expresse du préfet de Tarn-et-Garonne, après déclenchement du Plan Particulier d'Intervention.

Le préfet ordonne une telle ingestion lorsque les conseillers techniques dont il est entouré, spécialistes du nucléaire et de ses effets potentiels sur l'organisme humain, lui indiquent qu'il se peut que dans un délai pouvant aller de 6 à 24, voire 48 heures, la contamination de l'environnement puisse atteindre 50 millisieverts (mSv) à la thyroïde.

Ce niveau d'intervention répond aux dernières recommandations émises le 18 août 2009 par l'autorité de sûreté nucléaire et le 20 novembre 2009 par arrêté du ministre chargé de la santé.

Outre le niveau d'intervention recommandé de 50 mSv à la thyroïde, l'organisation mondiale de la santé (OMS) indique que les gouvernements peuvent prendre des mesures spécifiques supplémentaires pour la population plus fragiles telle les enfants ou les femmes enceintes.

C'est pour répondre à cette recommandation supplémentaire que le gouvernement français a décidé de faire implanter, hors "zone PPI" (10 km autour d'une centrale nucléaire) des stocks de comprimés d'iode à destination des habitants de tout le département.

La publication de la circulaire interministérielle du 11 juillet 2011 fixe les modalités de mise en place de ces stocks de comprimés ainsi que les conditions de leur distribution à la population.

Le présent plan s'attache à la mise en œuvre de cette circulaire : il organise d'une part le stockage des comprimés d'iode stable, d'autre part les modalités de leur distribution aux populations par les maires, sur demande du préfet.

¹ Accidents de Tchernobyl en 1986 et de Fukushima en 2011.

I – Stockage et ventilation des comprimés d'iode stable affectés au département de Tarn-et-Garonne

Rappel :

Les habitants des 21 communes de Tarn-et-Garonne situées dans le périmètre des 10 km autour de la centrale de Golfech (« zone PPI ») et représentant 17 532 habitants, sont sensées avoir perçu les boîtes de nouveaux comprimés d'iode (dosés à 65 mg d'iodure de potassium) au cours de la campagne de distribution effectuée par EDF en 2009. Ce nouveau dosage a induit une modification de la posologie qui devient :

Comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

<i>1/4 de comprimé</i>	<i>pour les bébés jusqu'à 1 mois</i>
<i>1/2 comprimé</i>	<i>pour les enfants de 1 mois à 3 ans</i>
<i>1 comprimé</i>	<i>pour les enfants de 3 à 12 ans</i>
<i>2 comprimés</i>	<i>pour les adultes – y compris les femmes enceintes et les enfants de + de 12ans</i>

En principe, le traitement est limité à une prise unique selon les posologies recommandées. L'augmentation de la posologie est inutile, tout comme une 2^{ème} prise.

Le moment de la prise du comprimé d'iode est fondamental pour assurer une bonne protection de la thyroïde.

Cas particulier pour certaines communes des cantons limitrophes de la centrale nucléaire

Concernant les communes de **Le Pin** (canton d'Auvillar) ; **Castelsagrat** et **Montjoi** (canton de Valence d'Agen), qui ne figurent pas dans le périmètre PPI, elles seront, pour des raisons de commodité, rattachées à un autre chef lieu de canton pour la distribution des comprimés d'iode.

La commune de **Le Pin** sera rattaché au canton de Saint Nicolas de la Grave, tandis que les communes de **Montjoi** et **Castelsagrat** seront rattachées au canton de Bourg de Visa.

Constitution et mise en place des stocks

Sur demande du gouvernement, la Pharmacie Centrale des Armées, titulaire de l'autorisation de mise sur le marché pour le compte de l'Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS), a produit les nouveaux comprimés d'iode pour tout le territoire national.

Dans le cadre de la nouvelle doctrine, le principe d'un seul site de stockage par département a été retenu. Pour le Tarn-et-Garonne, ce site est actuellement situé chez un grossiste répartiteur à Agen (CERP Rouen).

Cette disposition permettra d'assurer une gestion plus efficace des stocks en fonction des dates de péremption des comprimés, dont l'autorisation de mise sur le marché octroie une durée de conservation initiale de 48 mois. Le stock départemental est constitué d'un volant initial de 200 000 comprimés. Ce stock sera complété par les quantités nécessaires de comprimés stockés à la plate-forme zonale de Castelnau d'Estretfonds et acheminés vers le grossiste répartiteur dès le début de la ventilation du stock initial à concurrence des besoins du département.

Ventilation des comprimés d'iode

A l'inverse des dispositions antérieures les mairies chefs-lieux de canton ne seront donc plus dépositaires permanents des comprimés. En revanche, en cas de crise nucléaire avec des rejets radioactifs les communes chefs-lieux de canton recevront les stocks de comprimés d'iode correspondant à la population du canton et seront chargées d'en organiser la distribution pour les communes qui viendront récupérer leur lot de comprimés.

Toutes les communes continueront à assurer la distribution des comprimés aux populations se trouvant sur le territoire communal.

Les livraisons des comprimés auprès des communes chefs-lieux de canton seront effectuées par des moyens mis en œuvre par la préfecture à partir du lieu de stockage départemental d'Agen vers les lieux de distribution signalés par les mairies chefs lieux de cantons selon les modalités suivantes :

Dès la décision de distribution des comprimés d'iode prise par le préfet, la préfecture alerte le grossiste répartiteur pour initier la phase de ventilation des comprimés vers les mairies chefs-lieux de canton.

Le grossiste répartiteur procède au conditionnement des lots par chefs-lieux de canton, au besoin avec l'appui des services de la préfecture.

Pour mémoire, les comprimés d'iode sont conditionnés par boîtes de 10 comprimés. Ces boîtes sont regroupées par carton de 50 boîtes, soit 500 comprimés par carton.

Le grossiste répartiteur est ensuite chargé, selon ses moyens, de la livraison des comprimés aux chefs-lieux de canton. S'il s'avère que les moyens du grossiste répartiteur ne sont pas suffisants, les services de la préfecture mettent en place une noria de véhicules pour compléter les moyens du grossiste répartiteur. Ces véhicules seront pris sur le parc automobile des services de l'état (cf. annexe 6)

Les tournées de livraisons se feront selon des circuits prédéterminés en fonction de la direction du nuage radio actif.

Dispositions pour les communes du département

Chaque maire aura désigné le personnel responsable :

- de la mise en œuvre du plan de distribution au niveau communal ;
- de la perception des stocks auprès du chef-lieu de canton ;
- de la distribution des comprimés à la population de la commune.

Les lieux de distribution communaux seront choisis en s'appuyant sur les principes suivants :

- le choix du lieu de distribution sera guidé par sa reconnaissance par la population, de façon à faciliter son identification et localisation en cas d'urgence ;
- leur accessibilité doit être garantie afin de permettre une distribution rapide et sereine ;
- ces lieux doivent être « activables » 24 h sur 24 dans des délais très courts ;
- ils doivent être situés en dehors des zones à risques connues.
-

Pour ce faire, ces lieux ainsi que les procédures nécessaires à leur activation et à leur fonctionnement devront être précisément recensés et maintenus à jour au niveau communal, **donc intégrés dans les plans communaux de sauvegarde.**

A l'issue de la campagne de distribution, les communes feront parvenir un bilan des opérations à la préfecture.

Dispositions particulières aux chefs-lieux de canton

Outre les mesures communales indiquées supra, les mairies chefs-lieux de canton seront chargées dès réception du lot de comprimés au titre du canton de ventiler ces lots par communes de rattachement selon les tableaux de répartition annexés au présent plan.

La remise des comprimés à chacune des communes du canton résulte d'une organisation mise en place sur l'initiative du chef-lieu de canton.

Néanmoins, sur prescription de la préfecture, certaines communes pourraient être servies avant les autres : en situation d'urgence si elles se trouvent plus particulièrement, situées sous les vents dominants.

A l'issue de la campagne de distribution, les communes feront parvenir un bilan des opérations à la préfecture.

II – Distribution des comprimés d'iode aux populations

Rappel juridique

L'organisation de la distribution est du seul ressort du maire. Visant à mettre la population à l'abri, elle participe directement du pouvoir de police du maire chargé de la sécurité de ses administrés.

Population visée

La France a fait le choix de faire distribuer des comprimés d'iode à toute la population quel que soit l'âge en cas de risque de contamination.

Néanmoins, le maire doit conserver en permanence à l'esprit que les jeunes gens jusqu'à 25 ans ainsi que les femmes enceintes sont les plus réceptifs à l'iode actif. C'est en conséquence vers ces publics que la distribution doit être prioritairement organisée.

Organisation de la distribution

Selon les délais nécessaires au réapprovisionnement du grossiste répartiteur, la distribution se fera soit en deux rotations soit en une seule. Ces deux cas de figure sont représentés dans les tableaux infra.

Chacun de ces deux cas de figure passe obligatoirement par les quatre étapes suivantes :

La distribution des comprimés auprès des chefs-lieux de canton du département

Cette opération sera en principe effectuée par le grossiste répartiteur dépositaire du stock initial, sur ordre du préfet de département. En cas d'impossibilité du grossiste répartiteur un dispositif subsidiaire sera mis en œuvre par les services de l'Etat.

La récupération des comprimés auprès du chef-lieu de canton de rattachement.

Aussitôt après l'alerte lancée par la préfecture, le maire prend l'attache du responsable désigné comme responsable de la distribution auprès des communes et convient avec lui de l'heure de remise du lot affecté à sa commune. Il envoie ensuite la personne désignée, munie de l'autorisation de perception (cf. annexe 4) pour prendre en compte les comprimés d'iode. Les comprimés sont conditionnés par carton ou par boîte. Chaque carton contenant 50 boîtes de 10 comprimés chacune.

L'alerte des populations

Elle se fait selon les modalités arrêtées dans le plan communal de sauvegarde. Le type de message à délivrer si l'alerte s'effectue par téléphone est le suivant :

« Un incident de nature radiologique est survenu. Pour votre protection, le préfet vous demande de percevoir de l'iode stable. Une distribution de comprimés est organisée à(précisez l'endroit)

Les communes recourant à une alerte par sirène doivent préalablement expliquer aux populations la signification du signal. Par ailleurs, des communiqués seront diffusés par le préfet sur les radios locales (radio nostalgie ; Radio Bulle ; 100% Radio ; Sud Radio) et FR 3.

La remise des comprimés

Les responsables désignés par le maire remettent le nombre de comprimés nécessaire en regard d'une part de la composition de la famille et d'autre part de la posologie :

*1/4 de comprimé pour les bébés jusqu'à 1 mois / 1/2 comprimé pour les enfants de 1 mois à 3 ans
1 comprimé pour les enfants de 3 à 12 ans / 2 comprimés pour les adultes – y compris les femmes
enceintes et les enfants de + de 12ans*

La plupart du temps, les boîtes contenant un blister de 10 comprimés, devront être déconditionnées afin d'ajuster au plus près le nombre de comprimés disponibles aux besoins.

Les personnes chargées de la distribution délivrent l'information nécessaire à la population. Des photocopies de la notice médicale pourront être préparées à l'avance.

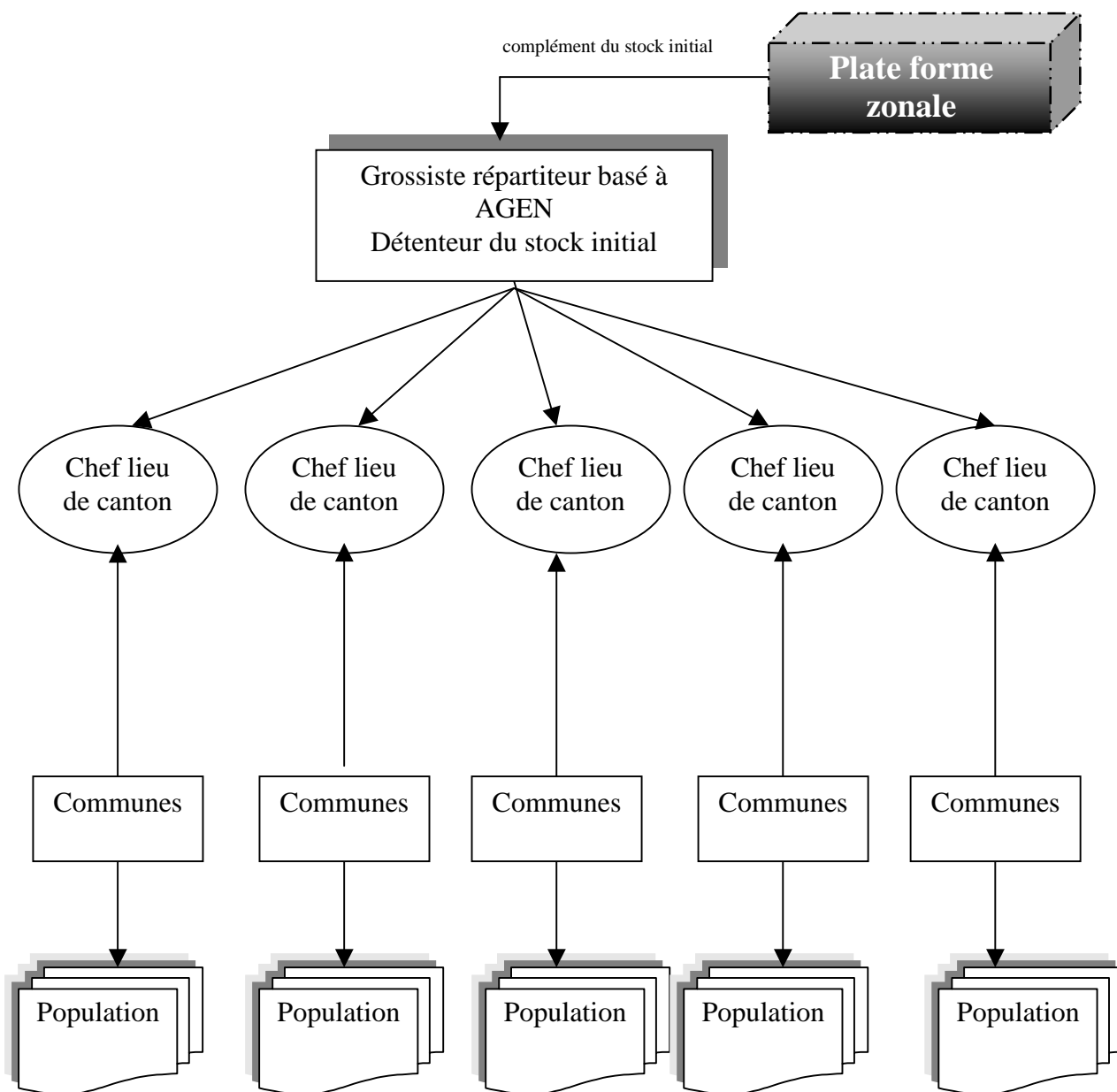
Au moment où ils commencent la distribution, les maires sont informés par la préfecture des créneaux horaires à l'intérieur desquels les comprimés doivent être absorbés.

Phase d'approvisionnement et distribution complémentaire

Dès l'activation du plan Iode, la plate forme zonale transfère un nouveau lot de comprimés d'iode au grossiste répartiteur en vu d'une seconde phase de distribution qui sera organisée selon les mêmes modalités.

Au-delà des publics prioritaires qui n'auraient pas encore reçu leur boîte de comprimés d'iode, cette seconde distribution est destinée à tous les publics.

SCHEMA DU CIRCUIT DE DISTRIBUTION



DISPOSITIF PROPRE AUX CHEFS LIEUX DE CANTON
DANS LE CAS D'UNE DISTRIBUTION EN DEUX ROTATIONS

DISPOSITIF POUR LES CHEFS LIEUX DE CANTON EN CAS DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES EN DEUX ROTATIONS

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes								
Auvillar	Mairie - 12 place de la Halle 82340 AUVILLAR					Mairie - 12 place de la Halle 82340 AUVILLAR					le maire								
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton d'Auvillar																			
1ère ROTATION							2ème ROTATION												
Auvillar	0	carton(s)	et	9	boîte(s)	Auvillar	0	carton(s)	et	10	boîte(s)								
Bardigues	0	carton(s)	et	2	boîte(s)	Bardigues	0	carton(s)	et	2	boîte(s)								
Donzac	0	carton(s)	et	9	boîte(s)	Donzac	0	carton(s)	et	10	boîte(s)								
Dunes	0	carton(s)	et	10	boîte(s)	Dunes	0	carton(s)	et	11	boîte(s)								
Merles	0	carton(s)	et	2	boîte(s)	Merles	0	carton(s)	et	2	boîte(s)								
Saint-Cirice	0	carton(s)	et	1	boîte(s)	Saint-Cirice	0	carton(s)	et	2	boîte(s)								
Saint-Loup	0	carton(s)	et	4	boîte(s)	Saint-Loup	0	carton(s)	et	5	boîte(s)								
Saint-Michel	0	carton(s)	et	2	boîte(s)	Saint-Michel	0	carton(s)	et	2	boîte(s)								
Sistels	0	carton(s)	et	2	boîte(s)	Sistels	0	carton(s)	et	2	boîte(s)								
TOTAL	0	carton(s)	et	41	boîte(s)	TOTAL	0	carton(s)	et	46	boîte(s)								
SOIT																			
1ère livraison au chef lieu de canton :					0	cartons	et	41	boîtes	2ème livraison au chef lieu de canton :					0	cartons	et	46	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes								
Beaumont-de-Lomagne	Mairie - 13 place Gambetta 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE					Mairie - 13 place Gambetta 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE					le maire - le 1er adjoint un adjoint								
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Beaumont de Lomagne																			
1ère ROTATION							2ème ROTATION												
Auterive	0	carton(s)	et	5	boîte(s)	Auterive	0	carton(s)	et	6	boîte(s)								
Beaumont-de-Lomagne	7	carton(s)	et	10	boîte(s)	Beaumont-de-Lomagne	7	carton(s)	et	41	boîte(s)								
Belbèse	0	carton(s)	et	9	boîte(s)	Belbèse	0	carton(s)	et	10	boîte(s)								
Cumont	0	carton(s)	et	5	boîte(s)	Cumont	0	carton(s)	et	6	boîte(s)								
Escazeaux	0	carton(s)	et	26	boîte(s)	Escazeaux	0	carton(s)	et	28	boîte(s)								
Esparsac	0	carton(s)	et	22	boîte(s)	Esparsac	0	carton(s)	et	24	boîte(s)								
Faudoas	0	carton(s)	et	27	boîte(s)	Faudoas	0	carton(s)	et	29	boîte(s)								
Gariès	0	carton(s)	et	10	boîte(s)	Gariès	0	carton(s)	et	11	boîte(s)								
Gimat	0	carton(s)	et	16	boîte(s)	Gimat	0	carton(s)	et	17	boîte(s)								
Glatens	0	carton(s)	et	5	boîte(s)	Glatens	0	carton(s)	et	6	boîte(s)								
Goas	0	carton(s)	et	3	boîte(s)	Goas	0	carton(s)	et	3	boîte(s)								
Lamothe-Cumont	0	carton(s)	et	10	boîte(s)	Lamothe-Cumont	0	carton(s)	et	11	boîte(s)								
Larrazet	1	carton(s)	et	5	boîte(s)	Larrazet	1	carton(s)	et	10	boîte(s)								
Le Causé	0	carton(s)	et	14	boîte(s)	Le Causé	0	carton(s)	et	15	boîte(s)								
Marignac	0	carton(s)	et	9	boîte(s)	Marignac	0	carton(s)	et	10	boîte(s)								
Maubec	0	carton(s)	et	14	boîte(s)	Maubec	0	carton(s)	et	15	boîte(s)								
Sérignac	0	carton(s)	et	42	boîte(s)	Sérignac	0	carton(s)	et	46	boîte(s)								
Vigueron	0	carton(s)	et	10	boîte(s)	Vigueron	0	carton(s)	et	11	boîte(s)								
TOTAL	8	carton(s)	et	242	boîte(s)	TOTAL	8	carton(s)	et	299	boîte(s)								
SOIT																			
1ère livraison au chef lieu de canton :					12	cartons	et	42	boîtes	2ème livraison au chef lieu de canton :					13	cartons	et	49	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes								
Bourg-de-Visa	Mairie - Le Bourg - place de la Halle 82 190 BOURG DE VISA					Mairie - Le Bourg - place de la Halle 82 190 BOURG DE VISA					le maire le 1er adjoint								
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Bourg de Visa																			
1ère ROTATION							2ème ROTATION												
Bourg-de-Visa	0	carton(s)	et	35	boîte(s)	Bourg-de-Visa	0	carton(s)	et	38	boîte(s)								
Brassac	0	carton(s)	et	23	boîte(s)	Brassac	0	carton(s)	et	24	boîte(s)								
Castelsagrat	0	carton(s)	et	49	boîte(s)	Castelsagrat	1	carton(s)	et	3	boîte(s)								
Fauroux	0	carton(s)	et	20	boîte(s)	Fauroux	0	carton(s)	et	22	boîte(s)								
Lacour	0	carton(s)	et	16	boîte(s)	Lacour	0	carton(s)	et	18	boîte(s)								
Miramont-de-Quercy	0	carton(s)	et	30	boîte(s)	Miramont-de-Quercy	0	carton(s)	et	33	boîte(s)								
Montjoi	0	carton(s)	et	16	boîte(s)	Montjoi	0	carton(s)	et	18	boîte(s)								
Saint-Nazaire-de-Valentane	0	carton(s)	et	29	boîte(s)	Saint-Nazaire-de-Valentane	0	carton(s)	et	32	boîte(s)								
Touffailles	0	carton(s)	et	35	boîte(s)	Touffailles	0	carton(s)	et	38	boîte(s)								
TOTAL	0	carton(s)	et	253	boîte(s)	TOTAL	1	carton(s)	et	226	boîte(s)								
SOIT																			
1ère livraison au chef lieu de canton :					5	cartons	et	3	boîtes	2ème livraison au chef lieu de canton :					5	cartons	et	26	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Castelsarrasin	Centre Hospitalier Intercommunal - Maison de Retraite rue de la Mouline 82100 CASTELSARRASIN					Centre Hospitalier Intercommunal - Maison de Retraite rue de la Mouline 82100 CASTELSARRASIN					un adjoint				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Castelsarrasin															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Albefeuille-Lagarde	1	carton(s)	et	8	boite(s)		Albefeuille-Lagarde	1	carton(s)	et	13	boite(s)			
Barry-d'Islemade	1	carton(s)	et	19	boite(s)		Barry-d'Islemade	1	carton(s)	et	25	boite(s)			
Castelsarrasin	23	carton(s)	et	14	boite(s)		Castelsarrasin	25	carton(s)	et	14	boite(s)			
Labastide-du-Temple	1	carton(s)	et	43	boite(s)		Labastide-du-Temple	2	carton(s)	et	1	boite(s)			
Les Barthes	0	carton(s)	et	43	boite(s)		Les Barthes	0	carton(s)	et	47	boite(s)			
Meauzac	1	carton(s)	et	46	boite(s)		Meauzac	2	carton(s)	et	4	boite(s)			
TOTAL	27	carton(s)	et	173	boite(s)		TOTAL	31	carton(s)	et	104	boite(s)			
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					30	cartons	et	23	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									33	cartons	et	4	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Caussade	Espace Bonnaïs - rue de la Solidarité 82300 CAUSSADE					Espace Bonnaïs - rue de la Solidarité 82300 CAUSSADE					le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Caussade															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Caussade	11	carton(s)	et	47	boite(s)		Caussade	12	carton(s)	et	48	boite(s)			
Cayrac	0	carton(s)	et	43	boite(s)		Cayrac	0	carton(s)	et	46	boite(s)			
Cayriech	0	carton(s)	et	22	boite(s)		Cayriech	0	carton(s)	et	24	boite(s)			
Lavaurette	0	carton(s)	et	18	boite(s)		Lavaurette	0	carton(s)	et	20	boite(s)			
Mirabel	1	carton(s)	et	37	boite(s)		Mirabel	1	carton(s)	et	44	boite(s)			
Monteils	2	carton(s)	et	14	boite(s)		Monteils	2	carton(s)	et	23	boite(s)			
Réalville	3	carton(s)	et	12	boite(s)		Réalville	3	carton(s)	et	26	boite(s)			
Saint-Cirq	0	carton(s)	et	41	boite(s)		Saint-Cirq	0	carton(s)	et	45	boite(s)			
Saint-Georges	0	carton(s)	et	18	boite(s)		Saint-Georges	0	carton(s)	et	19	boite(s)			
Saint-Vincent	0	carton(s)	et	27	boite(s)		Saint-Vincent	0	carton(s)	et	30	boite(s)			
Septfonds	3	carton(s)	et	36	boite(s)		Septfonds	4	carton(s)	et	2	boite(s)			
TOTAL	20	carton(s)	et	315	boite(s)		TOTAL	22	carton(s)	et	327	boite(s)			
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					26	cartons	et	15	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									28	cartons	et	27	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Caylus	Mairie - 3 place de la Halle 82160 CAYLUS					Mairie - 3 place de la Halle 82160 CAYLUS					un adjoint un agent municipal				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Caylus															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Caylus	2	carton(s)	et	37	boite(s)		Caylus	2	carton(s)	et	49	boite(s)			
Espinas	0	carton(s)	et	15	boite(s)		Espinas	0	carton(s)	et	17	boite(s)			
Lacapelle-Livron	0	carton(s)	et	16	boite(s)		Lacapelle-Livron	0	carton(s)	et	18	boite(s)			
Loze	0	carton(s)	et	12	boite(s)		Loze	0	carton(s)	et	13	boite(s)			
Mouillac	0	carton(s)	et	7	boite(s)		Mouillac	0	carton(s)	et	8	boite(s)			
Puylagarde	0	carton(s)	et	32	boite(s)		Puylagarde	0	carton(s)	et	34	boite(s)			
Saint-Projet	0	carton(s)	et	26	boite(s)		Saint-Projet	0	carton(s)	et	29	boite(s)			
TOTAL	2	carton(s)	et	145	boite(s)		TOTAL	2	carton(s)	et	168	boite(s)			
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					4	cartons	et	45	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									5	cartons	et	18	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton				Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton				Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes			
Grisolles	Mairie - 4 avenue de la République 82170 GRISOLLES				Mairie - 4 avenue de la République 82170 GRISOLLES				le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal			
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Grisolles												
1ère ROTATION						2ème ROTATION						
Bessens	2	carton(s)	et	6	boîte(s)	Bessens	2	carton(s)	et	15	boîte(s)	
Campas	2	carton(s)	et	2	boîte(s)	Campas	2	carton(s)	et	11	boîte(s)	
Canals	1	carton(s)	et	3	boîte(s)	Canals	1	carton(s)	et	8	boîte(s)	
Dieupentale	2	carton(s)	et	15	boîte(s)	Dieupentale	2	carton(s)	et	25	boîte(s)	
Fabas	0	carton(s)	et	45	boîte(s)	Fabas	0	carton(s)	et	49	boîte(s)	
Grisolles	6	carton(s)	et	4	boîte(s)	Grisolles	6	carton(s)	et	30	boîte(s)	
Labastide-Saint-Pierre	6	carton(s)	et	10	boîte(s)	Labastide-Saint-Pierre	6	carton(s)	et	37	boîte(s)	
Monbéqui	0	carton(s)	et	49	boîte(s)	Monbéqui	1	carton(s)	et	3	boîte(s)	
Nohic	1	carton(s)	et	49	boîte(s)	Nohic	2	carton(s)	et	7	boîte(s)	
Orgueil	2	carton(s)	et	17	boîte(s)	Orgueil	2	carton(s)	et	27	boîte(s)	
Pompignan	2	carton(s)	et	16	boîte(s)	Pompignan	2	carton(s)	et	26	boîte(s)	
TOTAL	24	carton(s)	et	216	boîte(s)	TOTAL	26	carton(s)	et	238	boîte(s)	
SOIT						SOIT						
1ère livraison au chef lieu de canton :		28	cartons	et	16	2ème livraison au chef lieu de canton :		30	cartons	et	38	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton				Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton				Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes			
Lafrançaise	Mairie - place de la République 82130 LAFRANCAISE				Mairie - place de la République 82130 LAFRANCAISE				le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal			
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Lafrançaise												
1ère ROTATION						2ème ROTATION						
Lafrançaise	5	carton(s)	et	4	boîte(s)	Lafrançaise	5	carton(s)	et	25	boîte(s)	
L'Honor-de-Cos	2	carton(s)	et	41	boîte(s)	L'Honor-de-Cos	3	carton(s)	et	3	boîte(s)	
Montastruc	0	carton(s)	et	23	boîte(s)	Montastruc	0	carton(s)	et	25	boîte(s)	
Piquecos	0	carton(s)	et	34	boîte(s)	Piquecos	0	carton(s)	et	37	boîte(s)	
TOTAL	7	carton(s)	et	102	boîte(s)	TOTAL	8	carton(s)	et	90	boîte(s)	
SOIT						SOIT						
1ère livraison au chef lieu de canton :		9	cartons	et	2	2ème livraison au chef lieu de canton :		9	cartons	et	40	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton				Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton				Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes			
Lauzerte	Mairie - 5 rue de la Mairie 82110 LAUZERTE				Mairie - 5 rue de la Mairie 82110 LAUZERTE				autres			
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Lauzerte												
1ère ROTATION						2ème ROTATION						
Bouloc	0	carton(s)	et	19	boîte(s)	Bouloc	0	carton(s)	et	21	boîte(s)	
Cazes-Mondenard	2	carton(s)	et	9	boîte(s)	Cazes-Mondenard	2	carton(s)	et	18	boîte(s)	
Durfort-Lacapelette	1	carton(s)	et	24	boîte(s)	Durfort-Lacapelette	1	carton(s)	et	31	boîte(s)	
Lauzerte	2	carton(s)	et	35	boîte(s)	Lauzerte	2	carton(s)	et	46	boîte(s)	
Montagudet	0	carton(s)	et	17	boîte(s)	Montagudet	0	carton(s)	et	19	boîte(s)	
Montbarla	0	carton(s)	et	15	boîte(s)	Montbarla	0	carton(s)	et	16	boîte(s)	
Saint-Amans-de-Pellagal	0	carton(s)	et	21	boîte(s)	Saint-Amans-de-Pellagal	0	carton(s)	et	23	boîte(s)	
Sainte-Juliette	0	carton(s)	et	11	boîte(s)	Sainte-Juliette	0	carton(s)	et	12	boîte(s)	
Sauveterre	0	carton(s)	et	15	boîte(s)	Sauveterre	0	carton(s)	et	16	boîte(s)	
Tréjous	0	carton(s)	et	24	boîte(s)	Tréjous	0	carton(s)	et	26	boîte(s)	
TOTAL	5	carton(s)	et	190	boîte(s)	TOTAL	5	carton(s)	et	228	boîte(s)	
SOIT						SOIT						
1ère livraison au chef lieu de canton :		8	cartons	et	40	2ème livraison au chef lieu de canton :		9	cartons	et	28	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Lavit	Mairie - place de l'Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE					Mairie - place de l'Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE					le maire - le 1er adjoint un adjoint				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Lavit de Lomagne															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Asques	0	carton(s)	et	12	boite(s)	Asques	0	carton(s)	et	13	boite(s)				
Balignac	0	carton(s)	et	2	boite(s)	Balignac	0	carton(s)	et	3	boite(s)				
Castéra-Bouzet	0	carton(s)	et	11	boite(s)	Castéra-Bouzet	0	carton(s)	et	12	boite(s)				
Gensac	0	carton(s)	et	10	boite(s)	Gensac	0	carton(s)	et	10	boite(s)				
Gramont	0	carton(s)	et	14	boite(s)	Gramont	0	carton(s)	et	15	boite(s)				
Lachapelle	0	carton(s)	et	11	boite(s)	Lachapelle	0	carton(s)	et	12	boite(s)				
Lavit	2	carton(s)	et	41	boite(s)	Lavit	3	carton(s)	et	3	boite(s)				
Mansonville	0	carton(s)	et	2	boite(s)	Mansonville	0	carton(s)	et	3	boite(s)				
Marsac	0	carton(s)	et	16	boite(s)	Marsac	0	carton(s)	et	17	boite(s)				
Maumusson	0	carton(s)	et	4	boite(s)	Maumusson	0	carton(s)	et	4	boite(s)				
Montgaillard	0	carton(s)	et	8	boite(s)	Montgaillard	0	carton(s)	et	9	boite(s)				
Poupas	0	carton(s)	et	8	boite(s)	Poupas	0	carton(s)	et	9	boite(s)				
Puygaillard-de-Lomagne	0	carton(s)	et	5	boite(s)	Puygaillard-de-Lomagne	0	carton(s)	et	6	boite(s)				
Saint-Jean-du-Bouzet	0	carton(s)	et	6	boite(s)	Saint-Jean-du-Bouzet	0	carton(s)	et	7	boite(s)				
TOTAL	2	carton(s)	et	150	boite(s)	TOTAL	3	carton(s)	et	123	boite(s)				
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					5	cartons	et	0	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
					5	cartons	et	23	boites						

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Moissac	Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin / Moissac - 16 bd Camille Delthil 82200 MOISSAC					Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin / Moissac - 16 bd Camille Delthil 82200 MOISSAC					un agent municipal				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Moissac															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Boudou	1	carton(s)	et	11	boite(s)	Boudou	1	carton(s)	et	16	boite(s)				
Lizac	0	carton(s)	et	40	boite(s)	Lizac	0	carton(s)	et	43	boite(s)				
Malause	0	carton(s)	et	9	boite(s)	Malause	0	carton(s)	et	10	boite(s)				
Moissac	22	carton(s)	et	10	boite(s)	Moissac	24	carton(s)	et	5	boite(s)				
Montesquieu	1	carton(s)	et	18	boite(s)	Montesquieu	1	carton(s)	et	24	boite(s)				
Saint-Paul-d'Espis	1	carton(s)	et	6	boite(s)	Saint-Paul-d'Espis	1	carton(s)	et	10	boite(s)				
Saint-Vincent-Lespinasse	0	carton(s)	et	2	boite(s)	Saint-Vincent-Lespinasse	0	carton(s)	et	2	boite(s)				
TOTAL	25	carton(s)	et	96	boite(s)	TOTAL	27	carton(s)	et	110	boite(s)				
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					26	cartons	et	46	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
					29	cartons	et	10	boites						

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Molières	Mairie - place de la Mairie 82220 MOLIERES					Mairie - place de la Mairie 82220 MOLIERES					un adjoint				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Molières															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Auty	0	carton(s)	et	10	boite(s)	Auty	0	carton(s)	et	11	boite(s)				
Labarthe	0	carton(s)	et	32	boite(s)	Labarthe	0	carton(s)	et	35	boite(s)				
Molières	2	carton(s)	et	5	boite(s)	Molières	2	carton(s)	et	14	boite(s)				
Puycornet	1	carton(s)	et	7	boite(s)	Puycornet	1	carton(s)	et	12	boite(s)				
Vazerac	1	carton(s)	et	18	boite(s)	Vazerac	1	carton(s)	et	23	boite(s)				
TOTAL	4	carton(s)	et	72	boite(s)	TOTAL	4	carton(s)	et	95	boite(s)				
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					5	cartons	et	22	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
					5	cartons	et	45	boites						

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes								
Monclar-de-Quercy	Mairie - place des Capitouls 82230 MONCLAR DE QUERCY					Mairie - place des Capitouls 82230 MONCLAR DE QUERCY					le maire le 1er adjoint								
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Monclar de Quercy																			
1ère ROTATION							2ème ROTATION												
Bruniquel	1	carton(s)	et	5	boîte(s)		Bruniquel	1	carton(s)	et	9	boîte(s)							
Génébrières	1	carton(s)	et	2	boîte(s)		Génébrières	1	carton(s)	et	6	boîte(s)							
La Salvétat-Belmontet	1	carton(s)	et	5	boîte(s)		La Salvétat-Belmontet	1	carton(s)	et	10	boîte(s)							
Monclar-de-Quercy	2	carton(s)	et	47	boîte(s)		Monclar-de-Quercy	3	carton(s)	et	9	boîte(s)							
Puygaillard-de-Quercy	0	carton(s)	et	30	boîte(s)		Puygaillard-de-Quercy	0	carton(s)	et	33	boîte(s)							
TOTAL	5	carton(s)	et	89	boîte(s)		TOTAL	6	carton(s)	et	67	boîte(s)							
SOIT																			
1ère livraison au chef lieu de canton :					6	cartons	et	39	boîtes	2ème livraison au chef lieu de canton :					7	cartons	et	17	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes								
Montaigu-de-Quercy	Mairie - 2 place de l'Hôtel de Ville 82150 MONTAIGU DE QUERCY					Mairie - 2 place de l'Hôtel de Ville 82150 MONTAIGU DE QUERCY					5 agents municipaux								
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montaigu de Quercy																			
1ère ROTATION							2ème ROTATION												
Belvèze	0	carton(s)	et	19	boîte(s)		Belvèze	0	carton(s)	et	21	boîte(s)							
Montaigu-de-Quercy	2	carton(s)	et	31	boîte(s)		Montaigu-de-Quercy	2	carton(s)	et	43	boîte(s)							
Roquecor	0	carton(s)	et	39	boîte(s)		Roquecor	0	carton(s)	et	42	boîte(s)							
Saint-Amans-du-Pech	0	carton(s)	et	17	boîte(s)		Saint-Amans-du-Pech	0	carton(s)	et	18	boîte(s)							
Saint-Beauzeil	0	carton(s)	et	11	boîte(s)		Saint-Beauzeil	0	carton(s)	et	12	boîte(s)							
Vailleilles	0	carton(s)	et	20	boîte(s)		Vailleilles	0	carton(s)	et	21	boîte(s)							
TOTAL	2	carton(s)	et	137	boîte(s)		TOTAL	2	carton(s)	et	157	boîte(s)							
SOIT																			
1ère livraison au chef lieu de canton :					4	cartons	et	37	boîtes	2ème livraison au chef lieu de canton :					5	cartons	et	7	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes								
Montauban	Mairie - Police Municipale 2 rue du Tescou 82000 MONTAUBAN					Mairie - Police Municipale 2 rue du Tescou 82000 MONTAUBAN					1 adjoint - 2 agents municipaux								
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montauban																			
1ère ROTATION							2ème ROTATION												
Lamothe-Capdeville	1	carton(s)	et	39	boîte(s)		Lamothe-Capdeville	1	carton(s)	et	47	boîte(s)							
Léojac	1	carton(s)	et	48	boîte(s)		Léojac	2	carton(s)	et	6	boîte(s)							
Montauban	101	carton(s)	et	25	boîte(s)		Montauban	110	carton(s)	et	11	boîte(s)							
Villemade	1	carton(s)	et	12	boîte(s)		Villemade	1	carton(s)	et	18	boîte(s)							
TOTAL	104	carton(s)	et	124	boîte(s)		TOTAL	114	carton(s)	et	82	boîte(s)							
SOIT																			
1ère livraison au chef lieu de canton :					106	cartons	et	24	boîtes	2ème livraison au chef lieu de canton :					115	cartons	et	32	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes								
Montech	Mairie - 1 place de la Mairie 82700 MONTECH					Mairie - 1 place de la Mairie 82700 MONTECH					le maire								
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montech																			
1ère ROTATION							2ème ROTATION												
Bressols	6	carton(s)	et	5	boîte(s)		Bressols	6	carton(s)	et	31	boîte(s)							
Escatalens	1	carton(s)	et	48	boîte(s)		Escatalens	2	carton(s)	et	7	boîte(s)							
Finhan	2	carton(s)	et	15	boîte(s)		Finhan	2	carton(s)	et	25	boîte(s)							
La Ville-Dieu-du-Temple	4	carton(s)	et	38	boîte(s)		La Ville-Dieu-du-Temple	5	carton(s)	et	9	boîte(s)							
Lacourt-Saint-Pierre	1	carton(s)	et	43	boîte(s)		Lacourt-Saint-Pierre	2	carton(s)	et	1	boîte(s)							
Montbartier	2	carton(s)	et	9	boîte(s)		Montbartier	2	carton(s)	et	19	boîte(s)							
Montbeton	5	carton(s)	et	50	boîte(s)		Montbeton	6	carton(s)	et	26	boîte(s)							
Montech	9	carton(s)	et	22	boîte(s)		Montech	10	carton(s)	et	13	boîte(s)							
Saint-Porquier	2	carton(s)	et	14	boîte(s)		Saint-Porquier	2	carton(s)	et	24	boîte(s)							
TOTAL	32	carton(s)	et	244	boîte(s)		TOTAL	37	carton(s)	et	155	boîte(s)							
SOIT																			
1ère livraison au chef lieu de canton :					36	cartons	et	44	boîtes	2ème livraison au chef lieu de canton :					40	cartons	et	5	boîtes

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Montpezat-de-Quercy	Mairie - place de la Résistance 82270 MONTPEZAT DE QUERCY					écoles maternelle et primaire - parc de loisirs du Faillal - avenue des écoles - "Le Faillal"					2 adjoints				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montpezat de Quercy															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Labastide-de-Penne	0	carton(s)	et	12	boite(s)		Labastide-de-Penne	0	carton(s)	et	13	boite(s)			
Lapenche	0	carton(s)	et	16	boite(s)		Lapenche	0	carton(s)	et	18	boite(s)			
Montalzat	1	carton(s)	et	4	boite(s)		Montalzat	1	carton(s)	et	9	boite(s)			
Montfermier	0	carton(s)	et	10	boite(s)		Montfermier	0	carton(s)	et	10	boite(s)			
Montpezat-de-Quercy	2	carton(s)	et	31	boite(s)		Montpezat-de-Quercy	2	carton(s)	et	42	boite(s)			
Puylaroque	1	carton(s)	et	10	boite(s)		Puylaroque	1	carton(s)	et	15	boite(s)			
TOTAL	4	carton(s)	et	83	boite(s)		TOTAL	4	carton(s)	et	107	boite(s)			
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					5	cartons	et	33	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									6	cartons	et	7	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Nègrepelisse	5 place de la Mairie 82800 NEGREPELISSE					6 place de la Mairie 82800 NEGREPELISSE					le 1er adjoint un adjoint 7 agents municipaux				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Negrepelisse															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Albias	5	carton(s)	et	2	boite(s)		Albias	5	carton(s)	et	23	boite(s)			
Bioule	1	carton(s)	et	35	boite(s)		Bioule	1	carton(s)	et	42	boite(s)			
Montricoux	1	carton(s)	et	44	boite(s)		Montricoux	2	carton(s)	et	3	boite(s)			
Nègrepelisse	8	carton(s)	et	41	boite(s)		Nègrepelisse	9	carton(s)	et	29	boite(s)			
Saint-Étienne-de-Tulmont	5	carton(s)	et	40	boite(s)		Saint-Étienne-de-Tulmont	6	carton(s)	et	15	boite(s)			
Vaïssac	1	carton(s)	et	17	boite(s)		Vaïssac	1	carton(s)	et	23	boite(s)			
TOTAL	21	carton(s)	et	179	boite(s)		TOTAL	24	carton(s)	et	135	boite(s)			
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					24	cartons	et	29	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									26	cartons	et	35	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Saint-Antonin-Noble-Val	mairie - 23 place de la Mairie 140 ST ANTONIN NOBLE VAL					mairie - 23 place de la Mairie 140 ST ANTONIN NOBLE VAL					le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Saint Antonin Noble Val															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Castanet	0	carton(s)	et	20	boite(s)		Castanet	0	carton(s)	et	22	boite(s)			
Cazals	0	carton(s)	et	23	boite(s)		Cazals	0	carton(s)	et	25	boite(s)			
Féneyrols	0	carton(s)	et	16	boite(s)		Féneyrols	0	carton(s)	et	17	boite(s)			
Ginals	0	carton(s)	et	17	boite(s)		Ginals	0	carton(s)	et	18	boite(s)			
Laguépie	1	carton(s)	et	15	boite(s)		Laguépie	1	carton(s)	et	21	boite(s)			
Parisot	1	carton(s)	et	1	boite(s)		Parisot	1	carton(s)	et	5	boite(s)			
Saint-Antonin-Noble-Val	3	carton(s)	et	14	boite(s)		Saint-Antonin-Noble-Val	3	carton(s)	et	28	boite(s)			
Varen	1	carton(s)	et	15	boite(s)		Varen	1	carton(s)	et	20	boite(s)			
Verfeil	0	carton(s)	et	28	boite(s)		Verfeil	0	carton(s)	et	31	boite(s)			
TOTAL	6	carton(s)	et	149	boite(s)		TOTAL	6	carton(s)	et	187	boite(s)			
SOIT															
1ère livraison au chef lieu de canton :					8	cartons	et	49	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									9	cartons	et	37	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Saint-Nicolas-de-la-Grave	Mairie - Au Château 82210 SAINT NICOLAS DE LA GRAVE					salle culturelle - route du Moutet 82210 SAINT NICOLAS DE LA GRAVE					le maire				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Saint Nicolas de la Grave															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Angeville	0	carton(s)	et	17	boite(s)		Angeville	0	carton(s)	et	19	boite(s)			
Castelferrus	0	carton(s)	et	38	boite(s)		Castelferrus	0	carton(s)	et	42	boite(s)			
Castelmayran	1	carton(s)	et	42	boite(s)		Castelmayran	2	carton(s)	et	0	boite(s)			
Caumont	0	carton(s)	et	28	boite(s)		Caumont	0	carton(s)	et	31	boite(s)			
Cordes-Tolosannes	0	carton(s)	et	23	boite(s)		Cordes-Tolosannes	0	carton(s)	et	25	boite(s)			
Coutures	0	carton(s)	et	10	boite(s)		Coutures	0	carton(s)	et	10	boite(s)			
Fajolles	0	carton(s)	et	9	boite(s)		Fajolles	0	carton(s)	et	10	boite(s)			
Garganvillar	1	carton(s)	et	3	boite(s)		Garganvillar	1	carton(s)	et	8	boite(s)			
Labourgade	0	carton(s)	et	15	boite(s)		Labourgade	0	carton(s)	et	16	boite(s)			
Lafitte	0	carton(s)	et	21	boite(s)		Lafitte	0	carton(s)	et	23	boite(s)			
Le Pin	0	carton(s)	et	10	boite(s)		Le Pin	0	carton(s)	et	11	boite(s)			
Montain	0	carton(s)	et	10	boite(s)		Montain	0	carton(s)	et	11	boite(s)			
Saint-Aignan	0	carton(s)	et	37	boite(s)		Saint-Aignan	0	carton(s)	et	40	boite(s)			
Saint-Arroumex	0	carton(s)	et	13	boite(s)		Saint-Arroumex	0	carton(s)	et	14	boite(s)			
Saint-Nicolas-de-la-Grave	3	carton(s)	et	42	boite(s)		Saint-Nicolas-de-la-Grave	4	carton(s)	et	8	boite(s)			
TOTAL	5	carton(s)	et	318	boite(s)		TOTAL	7	carton(s)	et	268	boite(s)			
SOIT							SOIT								
1ère livraison au chef lieu de canton :					11	cartons	et	18	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									12	cartons	et	18	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Valence d'Agen	Hôtel de Ville - service police municipale 21 rue de la République 82400 VALENCE D'AGEN					Hôtel de Ville - service police municipale 21 rue de la République 82400 VALENCE D'AGEN					un adjoint 3 agents municipaux				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Valence d'Agen															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Espalais	0	carton(s)	et	4	boite(s)		Espalais	0	carton(s)	et	4	boite(s)			
Gasques	0	carton(s)	et	4	boite(s)		Gasques	0	carton(s)	et	4	boite(s)			
Golfech	0	carton(s)	et	7	boite(s)		Golfech	0	carton(s)	et	8	boite(s)			
Goudourville	0	carton(s)	et	8	boite(s)		Goudourville	0	carton(s)	et	9	boite(s)			
Lamagistère	0	carton(s)	et	10	boite(s)		Lamagistère	0	carton(s)	et	11	boite(s)			
Perville	0	carton(s)	et	1	boite(s)		Perville	0	carton(s)	et	1	boite(s)			
Pommevic	0	carton(s)	et	4	boite(s)		Pommevic	0	carton(s)	et	5	boite(s)			
Saint-Clair	0	carton(s)	et	2	boite(s)		Saint-Clair	0	carton(s)	et	3	boite(s)			
Valence	0	carton(s)	et	47	boite(s)		Valence	1	carton(s)	et	1	boite(s)			
TOTAL	0	carton(s)	et	87	boite(s)		TOTAL	1	carton(s)	et	46	boite(s)			
SOIT							SOIT								
1ère livraison au chef lieu de canton :					1	cartons	et	37	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									1	cartons	et	46	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Verdun-sur-Garonne	mairie - Place de la mairie 82 600 VERDUN SUR GARONNE					mairie - Place de la mairie 82 600 VERDUN SUR GARONNE					un adjoint 3 agents municipaux				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Verdun sur Garonne															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Aucamville	1	carton(s)	et	37	boite(s)		Aucamville	1	carton(s)	et	45	boite(s)			
Beaupuy	0	carton(s)	et	24	boite(s)		Beaupuy	0	carton(s)	et	26	boite(s)			
Bouillac	1	carton(s)	et	1	boite(s)		Bouillac	1	carton(s)	et	5	boite(s)			
Bourret	1	carton(s)	et	17	boite(s)		Bourret	1	carton(s)	et	23	boite(s)			
Comberouger	0	carton(s)	et	25	boite(s)		Comberouger	0	carton(s)	et	27	boite(s)			
Mas-Grenier	1	carton(s)	et	45	boite(s)		Mas-Grenier	2	carton(s)	et	3	boite(s)			
Saint-Sardos	1	carton(s)	et	26	boite(s)		Saint-Sardos	1	carton(s)	et	33	boite(s)			
Savenès	1	carton(s)	et	13	boite(s)		Savenès	1	carton(s)	et	18	boite(s)			
Verdun-sur-Garonne	7	carton(s)	et	10	boite(s)		Verdun-sur-Garonne	7	carton(s)	et	41	boite(s)			
TOTAL	13	carton(s)	et	198	boite(s)		TOTAL	14	carton(s)	et	221	boite(s)			
SOIT							SOIT								
1ère livraison au chef lieu de canton :					16	cartons	et	48	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :					
									18	cartons	et	21	boites		

	Lieu de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton					Lieu de remise des comprimés aux mairies du canton					Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes				
Villebrumier	Mairie - 1 place de la Mairie 82370 VILLEBRUMIER					Mairie - 1 place de la Mairie 82370 VILLEBRUMIER					un adjoint 3 agents municipaux				
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Villebrumier															
1ère ROTATION							2ème ROTATION								
Corbarieu	2	carton(s)	et	41	boite(s)		Corbarieu	3	carton(s)	et	3	boite(s)			
Reyniès	1	carton(s)	et	29	boite(s)		Reyniès	1	carton(s)	et	36	boite(s)			
Saint-Nauphary	2	carton(s)	et	46	boite(s)		Saint-Nauphary	3	carton(s)	et	8	boite(s)			
Varenes	1	carton(s)	et	2	boite(s)		Varenes	1	carton(s)	et	7	boite(s)			
Verlhac-Tescou	0	carton(s)	et	43	boite(s)		Verlhac-Tescou	0	carton(s)	et	47	boite(s)			
Villebrumier	2	carton(s)	et	7	boite(s)		Villebrumier	2	carton(s)	et	16	boite(s)			
TOTAL	8	carton(s)	et	168	boite(s)		TOTAL	10	carton(s)	et	117	boite(s)			
SOIT							SOIT								
1ère livraison au chef lieu de canton :		11	cartons	et	18	boites	2ème livraison au chef lieu de canton :		12	cartons	et	17	boites		

Pour mémoire 46 boites pour la préfecture

DISPOSITIF PROPRE AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT
SITUEES HORS ZONE PPI
DANS LE CAS D'UNE DISTRIBUTION EN DEUX ROTATIONS

**DISPOSITIF POUR LA DISTRIBUTION D'IODE DANS LES COMMUNES HORS ZONE PPI
EN CAS DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES EN DEUX ROTATIONS**

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
Albefeuille-Lagarde	1	8	1	13	le maire	le maire	le maire	mairie	244 rue Paul Rousset 82290 ALBEFEUILLE LAGARDE
Albias	5	2	5	23	le maire	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle omnisport	Place de la Mairie - 82350 ALBIAS
Angeville	0	17	0	19	le maire - le 1er adjoint - un adjoint	le maire - le 1er adjoint - un adjoint	le maire - le 1er adjoint - un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 ANGEVILLE
Asques	0	12	0	13	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 ASQUES
Aucamville	1	37	1	45	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - 2 agents municipaux	salle des fêtes	avenue de Toulouse 82600 AUCAMVILLE
Auterive	0	5	0	6	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82500 AUTERIVE
Auty	0	10	0	11	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	place de la Mairie 82220 AUTY
Balignac	0	2	0	3	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 BALIGNAC
Barry-d'Islemade	1	19	1	25	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place du 8 Mai 1945 82290 BARRY D'ISLEMADE
Beaumont-de-Lomagne	7	10	7	41	le maire - le 1er adjoint un adjoint	0 le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	13 place Gambetta 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE
Beaupuy	0	24	0	26	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Château 82600 BEAUPUY
Belbèze	0	9	0	10	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Village 82500 BELBEZE
Belvèze	0	19	0	21	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82150 BELVEZE
Bessens	2	6	2	15	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	place de la Fraternité 82170 BESSENS
Bioule	1	35	1	42	le maire le 1er adjoint	le maire	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	mairie	rue de la Mairie 82800 BIOULE
Boudou	1	11	1	16	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82200 BOUDOU
Bouillac	1	1	1	5	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82600 BOUILLAC
Bouloc	0	19	0	21	le maire	le maire	le 1er adjoint un agent municipal	mairie	le Bourg 82110 BOULOC
Bourg-de-Visa	0	35	0	38	le maire le 1er adjoint	0 le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint	mairie (salle du rez-de-chaussée)	Le Bourg - place de la Halle 82190 BOURG DE VISA
Bourret	1	17	1	23	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint 3 adjoints	mairie	Le Bourg 82700 BOURRET
Brassac	0	23	0	24	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	Au Village 82190 BRASSAC
Bressols	6	5	6	31	le maire un adjoint	2 agents municipaux	le 1er adjoint 5 adjoints	salle polyvalente	route de Lavaur 82170 BRESSOLS

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
Bruniquel	1	5	1	9	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Promenade du Ravelin 82800 BRUNIQUÉL
Campsas	2	2	2	11	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	28 rue de la Mairie 82370 CAMPSAS
Canals	1	3	1	8	le 1er adjoint 1 agent municipal 1 conseiller municipal	le maire 1 conseiller municipal	2 adjoints des conseillers municipaux	salle de réunion école	rue des Ecoles 82170 CANALS
Castanet	0	20	0	22	le maire	un adjoint un conseiller municipal	le maire 4 conseillers municipaux	salle des fêtes	Le Bourg 82160 CASTANET
Castelferrus	0	38	0	42	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	place de la Mairie - 82100 CASTELFERRUS
Castelmayran	1	42	2	0	le maire	le 1er adjoint	un adjoint	mairie	2 rue Jean Jaurès 82210 CASTELMAYRAN
Castelsagrat	0	49	1	3	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	1 rue de l'Echauguette 82400 CASTELSAGRAT
Castelsarrasin	23	14	25	14	un adjoint		0 un adjoint	salle Jean Moulin	avenue Jean Moulin 82100 CASTELSARRASIN
Castéra-Bouzet	0	11	0	12	le maire ou le 1er adjoint ou un adjoint	le maire ou le 1er adjoint ou un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - 8 autres	mairie	Le Bourg 82120 CASTERA-BOUZET
Caumont	0	28	0	31	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un agent municipal	salle des fêtes	Le Bourg 82210 CAUMONT
Caussade	11	47	12	48	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	Espace Bonnaïs	rue de la Solidarité 82300 CAUSSADE
Caylus	2	37	2	49	le maire le 1er adjoint		un adjoint un agent municipal	mairie	3 place de la Halle 82160 CAYLUS
Cayrac	0	43	0	46	le maire un agent municipal	le 1er adjoint un adjoint	un adjoint un conseiller municipal	mairie	22 chemin de Belhaygues 82440 CAYRAC
Cayriech	0	22	0	24	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82240 CAYRIECH
Cazals	0	23	0	25	le maire	le 1er adjoint un agent municipal	un agent municipal	salle du conseil municipal	Le Bourg 82140 CAZALS
Cazes-Mondenard	2	9	2	18	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un agent municipal	salle de la mairie	place de l'Hôtel de Ville 82110 CAZES-MONDENARD
Comberouger	0	25	0	27	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82600 COMBEROUGER
Corbarieu	2	41	3	3	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint - un adjoint - un agent municipal - 3 conseillers municipaux	mairie école maternelle	16 rue Jean Jaurès 82370 CORBARIEU 19bis rue Jean Jaurès 82370 CORBARIEU
Cordes-Tolosannes	0	23	0	25	le maire	autres	le maire	mairie	Le Village 82700 CORDES TOLOSANNES
Coutures	0	10	0	10	le maire	le maire	le maire	mairie	Au Village 82210 COUTURES
Cumont	0	5	0	6	le maire	le maire	le maire ou un adjoint	salle des fêtes	Au Village 82500 CUMONT
Dieupentale	2	15	2	25	le maire	un adjoint	un agent municipal autres	mairie	Espace Auguste Puis 82170 DIEUPENTALE

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
Durfort-Lacapelette	1	24	1	31	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82390 DURFORT LACAPELETTE
Escatalens	1	48	2	7	le 1er adjoint un adjoint	le 1er adjoint un adjoint	le 1er adjoint un adjoint	salle des fêtes	15 faubourg Saint Joseph 82700 ESCATALENS
Escazeaux	0	26	0	28	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	mairie	place de la Mairie 82500 ESCAZEAX
Esparsac	0	22	0	24	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82500 ESPARSAC
Espinas	0	15	0	17	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82160 ESPINAS
Fabas	0	45	0	49	le maire	le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	place Pierre Tajan 82170 FABAS
Fajolles	0	9	0	10	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 FAJOLLES
Fauudoas	0	27	0	29	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82500 FAUDOAS
Fauroux	0	20	0	22	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82190 FAUROUX
Fénéyrols	0	16	0	17	le maire le 1er adjoint	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Goutal et place de Carrendier 82140 FENEYROLS
Finhan	2	15	2	25	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	salle polyvalente	rue du Four 82700 FINHAN
Garganvillar	1	3	1	8	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	Maison des Aînés	Le Bourg 82100 GARGANVILLAR
Gariès	0	10	0	11	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Village 82500 GARIES
Génébrières	1	2	1	6	le maire le 1er adjoint	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	292 Le Bourg 82230 GENE BRIERES
Gensac	0	10	0	10	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 GENSAC
Gimat	0	16	0	17	le maire ou un adjoint	le maire ou un adjoint	le maire ou un adjoint	mairie	RD 928 82500 GIMAT
Ginals	0	17	0	18	le maire le 1er adjoint un conseiller un agent municipal	le maire le 1er adjoint un conseiller un agent municipal	le maire le 1er adjoint un conseiller un agent municipal	mairie	Le Bourg 82330 GINALS
Glatens	0	5	0	6	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie - bureau de vote	Le Bourg 82500 GLATENS
Goas	0	3	0	3	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82500 GOAS
Gramont	0	14	0	15	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82120 GRAMONT
Grisolles	6	4	6	30	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal		0 le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	4 avenue de la République 82170 GRISOLLES
L' Honor-de-Cos	2	41	3	3	le maire	le maire	le maire	mairie	35 chemin du Four 82130 L'HONOR DE COS

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
La Salvetat-Belmontet	1	5	1	10	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	51 RD 36 de Monclar à Fronton "Les Estouards" 82230 LA SALVETAT BELMONTET
La Ville-Dieu-du-Temple	4	38	5	9	un adjoint	un adjoint	un adjoint	mairie	12 Grand'Rue 82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE
Labarthe	0	32	0	35	le maire	un agent municipal	le maire un agent municipal	salle communale	"Laglayette" 82220 LABARTHE
Labastide-de-Penne	0	12	0	13	le maire	le maire	le maire	mairie	Saint Martin 82240 LABASTIDE DE PENNE
Labastide-du-Temple	1	43	2	1	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle polyvalente	chemin de Sainte Livrade 82100 LABASTIDE DU TEMPLE
Labastide-Saint-Pierre	6	10	6	37	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire ou son représentant	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place de l'Eglise et de la Mairie 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE
Labourgade	0	15	0	16	le maire	le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	salle des fêtes	7 rue de la Tuilerie 82100 LABOURGADE
Lacapelle-Livron	0	16	0	18	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82160 LACAPELLE LIVRON
Lachapelle	0	11	0	12	le maire	le maire	le maire un adjoint	mairie	Le Bourg 82120 LACHAPELLE
Lacour	0	16	0	18	le maire	le maire	le maire	mairie - salle du conseil	Au Village 82190 LACOUR DE VISA
Lacourt-Saint-Pierre	1	43	2	1	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	35 rue de la Mairie 82290 LACOURT SAINT PIERRE
Lafitte	0	21	0	23	le maire	le maire	le maire	mairie	place de la Mairie 82100 LAFITTE
Lafrançaise	5	4	5	25	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	0	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place de la République 82130 LAFRANCAISE
Laguépie	1	15	1	21	le maire	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	rue de la Mairie 82250 LAGUEPIE
Lamothe-Capdeville	1	39	1	47	le maire	un adjoint	3 adjoints	mairie	7 Grand'Rue d'Ardus 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE
Lamothe-Cumont	0	10	0	11	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Village 82500 LAMOTHE CUMONT
Lapenche	0	16	0	18	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82240 LAPENCHE
Larrazet	1	5	1	10	le maire	un agent municipal	3 agents municipaux	mairie	place Jean Moulin 82500 LARRAZET
Lauzerte	2	35	2	46	le maire	0	autres	mairie	5 rue de la Mairie 821110 LAUZERTE
Lavaurette	0	18	0	20	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82240 LAVAURETTE
Lavit	2	41	3	3	le maire - le 1er adjoint un adjoint	0	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	place de l'Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE
Le Causé	0	14	0	15	le maire - le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint	mairie	Le Village 82500 LE CAUSE

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes	Cartons	Boîtes					
Le Pin	0	10	0	11	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie - salle de réunion	Village 82340 LE PIN
Léojac	1	48	2	6	le maire	le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint	salle à usages multiples	route de St Etienne de Tulmont 82230 LEOJAC BELLEGARDE
Les Barthes	0	43	0	47	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place de l'Inondation 82100 LES BARTHES
Lizac	0	40	0	43	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie - salle de mariage	Le Bourg 82200 LIZAC
Loze	0	12	0	13	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	salle de Cabriol	Le Bourg 82160 LOZE
Marignac	0	9	0	10	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82500 MARIIGNAC
Marsac	0	16	0	17	le maire un adjoint	le maire un adjoint	le maire un adjoint	mairie	Au Village 82120 MARSAC
Mas-Grenier	1	45	2	3	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82600 MAS GRENIER
Maubec	0	14	0	15	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint le deuxième adjoint	mairie	Au Village 82500 MAUBEC
Maumusson	0	4	0	4	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	place de l' Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE
Meauzac	1	46	2	4	le maire - le 1er adjoint 3 adjoints - conseillers municipaux	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 3 adjoints - conseillers municipaux	mairie	2 route de Lafrançaise 82290 MEAUZAC
Mirabel	1	37	1	44	le maire	le maire	le maire	salle des fêtes	2 place de l'Eglise 82440 MIRABEL
Miramont-de-Quercy	0	30	0	33	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82190 MIRAMONT DE QUERCY
Moissac	22	10	24	5	le maire un adjoint		0 un agent municipal	Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin / Moissac	16 Bd Camille Delthil 82200 MOISSAC
Molières	2	5	2	14	le maire		0 un adjoint	salle de la Pyramide	3 rue de la Mairie 82220 MOLIERES
Monbéqui	0	49	1	3	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	avenue de Toulouse 82170 MONBEQUI
Monclar-de-Quercy	2	47	3	9	le maire le 1er adjoint		0 le maire le 1er adjoint	mairie - bureau de vote	place des Capitouls 82230 MONCLAR DE QUERCY
Montagudet	0	17	0	19	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82110 MONTAGUDET
Montaigu-de-Quercy	2	31	2	43	le maire		0 5 agents municipaux	salle communale	avenue du Stade 82150 MONTAIGU DE QUERCY
Montain	0	10	0	11	le maire	le 1er adjoint	le maire	mairie	Le Village 82100 MONTAIN
Montalzat	1	4	1	9	le maire un agent municipal	un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie - bureau de vote	Au Bourg 82270 MONTALZAT
Montastruc	0	23	0	25	le maire	le maire	le maire	mairie	Au Bourg 82130 MONTASTRUC
								marché gare	boulevard de Chantilly

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
Montauban	101	25	110	11	le maire - un adjoint - 3 autres		0 1 adjoint - 2 agents municipaux	salle des fêtes de Fonneuve	620 chemin de Faure
								salle des fêtes de St Martial	3200 route de St Martial
								salle des fêtes du Fau	4951 route du Fau
								salle des fêtes de Falguières	3250 route de l'Aveyron
								salle des fêtes du Carreyrat	2300 chemin de Fayence
								salle des fêtes de Gasserias	945 rue Gaston Bonnemort
								salle des fêtes de Verlhaguet	3100 route d'Auch
								salle des fêtes de St Hilaire	589 chemin de l'Eglise de St Hilaire
								maison de quartier de Sapiac	330 rue Léo Lagrange
								maison de quartier des Chênes	rue Le Nôtre
								hippodrome	1300 chemin de St Pierre
								maison du peuple	18 rue Michelet
								centre social de la Comète	630 rue François Mauriac
								maison des associations des Chaumes	10 rue Jean Carnet
eurythmie	rue du Président Salvador Allende								
ancien collège	esplanade des Fontaines								
Montbarla	0	15	0	16	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Saint Georges 82110 MONTBARLA
Montbartier	2	9	2	19	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	mairie	1 place de la Mairie 82700 MONTBARTIER
Montbeton	5	50	6	26	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	50 rue Cyprien Majorel 8229 MONTBETON
Montech	9	22	10	13	le maire	0 le maire	le maire	groupe scolaire Larramet et mairie	5 avenue de la Grande Forêt 82700 MONTECH 1 place de la Mairie 82700 MONTECH
Monteils	2	14	2	23	le maire un adjoint	le maire	un adjoint	salle communale	place du Pigeonnier 82300 MONTEILS
Montesquieu	1	18	1	24	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	salle des fêtes de Ste Thècle	Sainte Thècle 82200 MONTESQUIEU
Montfermier	0	10	0	10	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie - bureau de vote	Le Bourg 82270 MONTFERMIER
Montgaillard	0	8	0	9	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82120 MONTGAILLARD
Montjoi	0	16	0	18	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	Le Bourg 82400 MONTJOI

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
Montpezat-de-Quercy	2	31	2	42	le maire un agent municipal		0 2 adjoints	mairie - bureau de vote	impasse des Ursulines 82270 MONTPEZAT DE QUERCY
Montricoux	1	44	2	3	le maire	un adjoint	le 1er adjoint	salle des fêtes Claudius Savy	Le Bourg Route de Caussade 82800 MONTRICOUX
Mouillac	0	7	0	8	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	1 place Michel Lejeaille 82160 MOUILLAC
Nègrepelisse	8	41	9	29	le maire un adjoint 2 agents municipaux		0 le 1er adjoint un adjoint 7 agents municipaux	salle des fêtes	place Nationale 82800 NEGREPELISSE
Nohic	1	49	2	7	le maire	le maire	un agent municipal	salle des fêtes	place Boris Vian rue de la Poste 82370 NOHIC
Orgueil	2	17	2	27	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	281 Grand'Rue 82370 ORGUEIL
Parisot	1	1	1	5	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	6 rue de la Mairie 82160 PARISOT
Piquecos	0	34	0	37	le maire	un adjoint	le maire un adjoint	mairie et/ou salle des fêtes	Au Bourg 82130 PIQUECOS
Pompignan	2	16	2	26	le maire	le 1er adjoint un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints - 2 agents municipaux 10 élus	salle polyvalente	3 rue Bernard Peyrille 82170 POMPIGNAN
Poupas	0	8	0	9	le maire - 2 adjoints	le maire	le maire - 3 adjoints 3 autres	mairie	Au Bourg 82120 POUPAS
Puycornet	1	7	1	12	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82220 PUYCORNET
Puygaillard-de-Lomagne	0	5	0	6	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 PUYGAILLARD DE LOMAGNE
Puygaillard-de-Quercy	0	30	0	33	le maire	le 1er adjoint	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82800 PUYGAILLARD DE QUERCY
Puylagarde	0	32	0	34	le maire	le maire	le maire	salle des fêtes	chemin de l'Ouradou 82160 PUYLAGARDE
Puylaroque	1	10	1	15	le maire	le maire	le maire	salle des fêtes	1 place de la Libération 82140 PUYLAROQUE
Réalville	3	12	3	26	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	38 place des Arcades 82400 REALVILLE
Reyniès	1	29	1	36	le maire	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	mairie	1 place du Souvenir 82370 REYNIES
Roquecor	0	39	0	42	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal tous les élus	salle des fêtes	rue de la Fontaine 82150 ROQUECOR
Saint-Aignan	0	37	0	40	le maire	le maire	un agent municipal	salle des fêtes	82100 SAINT AIGNAN
Saint-Amans-de-Pellagal	0	21	0	23	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	salle des fêtes	Le Bourg 82110 SAINT AMANS DE PELLAGAL
Saint-Amans-du-Pech	0	17	0	18	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints - un agent municipal	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82150 SAINT AMANS DU PECH
Saint-Antonin-Noble-Val	3	14	3	28	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal		0 le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	23 place de la Mairie 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes	Cartons	Boîtes					
Saint-Arroumex	0	13	0	14	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 SAINT ARROUMEX
Saint-Beauzeil	0	11	0	12	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Vergnet 82150 SAINT BEAUZEIL
Saint-Cirq	0	41	0	45	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82300 SAINT CIRQ
Sainte-Juliette	0	11	0	12	le maire	le maire un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82110 SAINTE-JULIETTE
Saint-Étienne-de-Tulmont	5	40	6	15	le maire	un agent municipal	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	4 rue de la Mairie 82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT
Saint-Georges	0	18	0	19	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	La Pagèse 82240 SAINT GEORGES
Saint-Jean-du-Bouzet	0	6	0	7	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82120 SAINT JEAN DU BOUZET
Saint-Nauphary	2	46	3	8	le maire	un agent municipal	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie - bureau de vote	907 route d'Albi 82370 SAINT NAUPHARY
Saint-Nazaire-de-Valentane	0	29	0	32	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82190 SAINT NAZAIRE DE VALENTANE
Saint-Nicolas-de-la-Grave	3	42	4	8	le maire	0	le maire	salle culturelle	route du Moutet 82210 SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
Saint-Paul-d'Espis	1	6	1	10	le maire le 1er adjoint	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Au Village 82400 SAINT PAUL D'ESPIS
Saint-Porquier	2	14	2	24	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal secrétariat	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal secrétariat	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal secrétariat	mairie	1 place de l'Hôtel de Ville 82700 SAINT PORQUIER
Saint-Projet	0	26	0	29	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82160 SAINT PROJET
Saint-Sardos	1	26	1	33	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	2 rue de la République 82600 SAINT SARDOS
Saint-Vincent	0	27	0	30	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	2 rue de la République 82600 SAINT SARDOS
Sauveterre	0	15	0	16	le maire un agent municipal	le maire un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie	Le Bourg 82110 SAUVETERRE
Savenès	1	13	1	18	le maire	le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Au Village 82600 SAVENES
Septfonds	3	36	4	2	le maire	2 agents municipaux	un adjoint 3 agents municipaux	salle des fêtes	place du Général de Gaulle 82240 SEPTFONDS
Sérignac	0	42	0	46	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	2 agents municipaux	mairie	7 rue des Caporoux - Village 82500 SERIGNAC
Touffailles	0	35	0	38	le maire 2 adjoints	le maire 2 adjoints	le maire - 2 adjoints 1 agent municipal	mairie	Au Village 82190 TOUFFAILLES

COMMUNNES	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
Tréjous	0	24	0	26	le maire	le maire	le maire un agent municipal conseillers municipaux	mairie	Le Bourg 82110 TREJOULS
Vaïssac	1	17	1	23	le maire	le maire	le maire	salle polyvalente	Le Bourg 82800 VAISSAC
Vaïlles	0	20	0	21	le maire	le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie - salle du conseil	Le Bourg 82150 VAÏLLES
Varen	1	15	1	20	le maire	le maire un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie	Le Bourg 82330 VAREN
Varennes	1	2	1	7	le maire	le maire	le maire	mairie	11 place Pousegues 82370 VARENNES
Vazerac	1	18	1	23	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	un adjoint un agent municipal	salle des fêtes	rue du Quercy 82220 VAZERAC
Verdun-sur-Garonne	7	10	7	41	le maire	0	le maire - un adjoint 14 autres personnes	mairie	82600 VERDUN SUR GARONNE
Verfeil	0	28	0	31	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	Pré Communal 82330 VERFEIL
Verlhac-Tescou	0	43	0	47	le maire	un adjoint	un agent municipal	mairie	73 route de Monclar 82230 VERLHAC TESCOU
Vigueron	0	10	0	11	le maire	le maire	le maire	mairie - salle associative	place de la Mairie 82500 VIGUERON
Villebrumier	2	7	2	16	le maire	0	le maire un agent municipal	mairie	1 place de la Mairie 82370 VILLEBRUMIER
Villemade	1	12	1	18	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82130 VILLEMADE
Préfecture	0	22	0	24	Les comprimés perçus par la préfecture sont à destination des primo intervenants sur zone (police, gendarmerie, SDIS...)				

DISPOSITIF PROPRE AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT
SITUEES DANS LA ZONE PPI
DANS LE CAS D'UNE DISTRIBUTION EN DEUX ROTATIONS

Distribution complémentaire pour les communes PPI

Pour les habitants des 21 communes de la zone PPI de Tarn-et-Garonne, qui n'auraient pas perçu les comprimés d'iode distribués à titre préventif lors de la campagne de 2009, un dispositif similaire aux autres communes sera mis en place pour fournir des comprimés d'iode aux deux chefs lieu de rattachement de la zone PPI : Auvillar et Valence d'Agen.

Les modalités de mise en place de ces comprimés seront identiques à celles des autres chefs lieu de canton. Les communes rattachées iront de la même façon percevoir leurs comprimés d'iode auprès de ces deux chefs lieu de canton.

Il est important de noter toutefois que les quantités de comprimés qui seront délivrés aux chefs lieu de canton correspondent au nombre d'habitants, évalués à 10% de la population communale, qui ne sont pas venus retirer les comprimés lors de la campagne de distribution de 2009.

La distribution effective se fera selon les modalités prévues au II du présent document.

Pour les 9 communes de la zone PPI situées dans le département de Lot-et-Garonne, la distribution complémentaire de comprimés d'iode sera effectuée selon les modalités retenues par le préfet de Lot-et-Garonne.

Pour la commune de la zone PPI située dans le département du Gers, la distribution complémentaire de comprimés d'iode sera effectuée selon les modalités retenues par le préfet du Gers.

**DISPOSITIF POUR LA DISTRIBUTION COMPLEMENTAIRE D'IODE DANS LES COMMUNES PPI
EN CAS DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES EN DEUX ROTATIONS**

Communes	Stock à percevoir en 1ère dotation		Stock à percevoir en 2ème dotation		Responsable de la mise en œuvre du plan au niveau communal	Chargé de mission " récupération des comprimés d'iode "	Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode"	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites	Cartons	Boites					
Auvillar	0	9	0	10	le maire	le maire	le maire	mairie	12 place de la Halle 82340 AUVILLAR
Bardigues	0	2	0	2	le maire	un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie	8 rue de la Mairie 82340 BARDIGUES
Donzac	0	9	0	10	un adjoint	un adjoint	le maire - un adjoint un agent municipal	mairie	2 rue Saint Barthélémy 82340 DONZAC
Dunes	0	10	0	11	le maire - le 1er adjoint un adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	place des Martyrs 82340 DUNES
Espalais	0	4	0	4	le maire	le maire	le maire un agent municipal	mairie	19 rue du Bourg 82400 ESPALAIS
Gasques	0	4	0	4	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82400 GASQUES
Golfech	0	7	0	8	le maire	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	6 place de Padouen 82400 GOLFECH
Goudourville	0	8	0	9	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82400 GOUDOURVILLE
Lamagistère	0	10	0	11	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	1 allée Louis Bourgeat 82360 LAMAGISTERE
Malause	0	9	0	10	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	rue de la mairie 82200 MALAUSE
Mansonville	0	2	0	3	le maire	le maire	le maire un agent municipal	mairie	Au Village 82120 MANSONVILLE
Merles	0	2	0	2	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 MERLES
Perville	0	1	0	1	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82400 PERVILLE
Pommevic	0	4	0	5	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82400 POMMEVIC
Saint-Cirice	0	1	0	2	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82340 SAINT CIRICE
Saint-Clair	0	2	0	3	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82400 SAINT CLAIR
Saint-Loup	0	4	0	5	le maire un agent municipal	le maire	un agent municipal	secrétariat mairie	17 rue de la Mairie 82340 SAINT LOUP
Saint-Michel	0	2	0	2	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82340 SAINT MICHEL
Saint-Vincent-Lespinnasse	0	2	0	2	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82400 SAINT VINCENT LESPINASSE
Sistels	0	2	0	2	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82340 SISTELS
Valence	0	47	1	1	le maire		un agent municipal	hôtel de ville	21 rue de la République 82400 VALENCE D'AGEN

DISPOSITIF PROPRE AUX CHEFS LIEUX DE CANTON
DANS LE CAS D'UNE DISTRIBUTION EN UNE ROTATION UNIQUE

**DISPOSITIF POUR LES CHEFS LIEUX DE CANTON EN CAS DE DISTRIBUTION
EN UNE SEULE ROTATION DE LA TOTALITE DES COMPRIMES D'IODE**

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton		Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton			Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton			Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes		
Auvillar	1	36	Mairie - 12 place de la Halle 82340 AUVILLAR			Mairie - 12 place de la Halle 82340 AUVILLAR			le maire		
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton d'Auvillar											
Auvillar	0	carton(s)	et	18	boite(s)	Saint-Cirice	0	carton(s)	et	3	boite(s)
Bardigues	0	carton(s)	et	5	boite(s)	Saint-Loup	0	carton(s)	et	9	boite(s)
Donzac	0	carton(s)	et	18	boite(s)	Saint-Michel	0	carton(s)	et	5	boite(s)
Dunes	0	carton(s)	et	20	boite(s)	Sistels	0	carton(s)	et	4	boite(s)
Merles	0	carton(s)	et	4	boite(s)						

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton		Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton			Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton			Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes		
Beaumont-de-Lomagne	26	40	Mairie - 13 place Gambetta 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE			Mairie - 13 place Gambetta 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE			le maire - le 1er adjoint un adjoint		
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Beaumont de Lomagne											
Auterive	0	carton(s)	et	11	boite(s)	Glatens	0	carton(s)	et	11	boite(s)
Beaumont-de-Lomagne	15	carton(s)	et	1	boite(s)	Goas	0	carton(s)	et	6	boite(s)
Belbèze	0	carton(s)	et	20	boite(s)	Lamothe-Cumont	0	carton(s)	et	21	boite(s)
Cumont	0	carton(s)	et	11	boite(s)	Larrazet	2	carton(s)	et	16	boite(s)
Escazeaux	1	carton(s)	et	4	boite(s)	Le Causé	0	carton(s)	et	28	boite(s)
Esparsac	0	carton(s)	et	46	boite(s)	Marignac	0	carton(s)	et	18	boite(s)
Faudoas	1	carton(s)	et	6	boite(s)	Maubec	0	carton(s)	et	28	boite(s)
Gariès	0	carton(s)	et	20	boite(s)	Sérignac	1	carton(s)	et	38	boite(s)
Gimat	0	carton(s)	et	33	boite(s)	Vigueron	0	carton(s)	et	21	boite(s)

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton		Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton			Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton			Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes		
Bourg-de-Visa	10	30	Mairie - Le Bourg - place de la Halle 82 190 BOURG DE VISA			Mairie - Le Bourg - place de la Halle 82 190 BOURG DE VISA			le maire le 1er adjoint		
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Bourg de Visa											
Bourg-de-Visa	1	carton(s)	et	23	boite(s)	Miramont-de-Quercy	1	carton(s)	et	13	boite(s)
Brassac	0	carton(s)	et	47	boite(s)	Montjoi	0	carton(s)	et	34	boite(s)
Castelsagrat	2	carton(s)	et	3	boite(s)	Saint-Nazaire-de-Valentane	1	carton(s)	et	11	boite(s)
Fauroux	0	carton(s)	et	42	boite(s)	Touffailles	1	carton(s)	et	23	boite(s)
Lacour	0	carton(s)	et	34	boite(s)						

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton		Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton			Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton			Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes		
Castelsarrasin	63	24	Centre Hospitalier Intercommunal - Maison de Retraite rue de la Mouline 82100 CASTELSARRASIN			Centre Hospitalier Intercommunal - Maison de Retraite rue de la Mouline 82100 CASTELSARRASIN			un adjoint		
Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Castelsarrasin											
Albefeuille-Lagarde	2	carton(s)	et	20	boite(s)	Labastide-du-Temple	3	carton(s)	et	43	boite(s)
Barry-d'Islemade	2	carton(s)	et	44	boite(s)	Les Barthes	1	carton(s)	et	40	boite(s)
Castelsarrasin	48	carton(s)	et	28	boite(s)	Meauzac	3	carton(s)	et	49	boite(s)

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton	Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton	Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton	Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes
----------------------------	--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Caussade	54 cartons	43 boîtes	Espace Bonnaïs - rue de la Solidarité 82300 CAUSSADE	Espace Bonnaïs - rue de la Solidarité 82300 CAUSSADE	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal
-----------------	------------	-----------	------------------------------------------------------	------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Caussade

Caussade	24	carton(s)	et	44	boîte(s)		Réalville	6	carton(s)	et	38	boîte(s)
Cayrac	1	carton(s)	et	39	boîte(s)		Saint-Cirq	1	carton(s)	et	36	boîte(s)
Cayriech	0	carton(s)	et	46	boîte(s)		Saint-Georges	0	carton(s)	et	37	boîte(s)
Lavaurette	0	carton(s)	et	38	boîte(s)		Saint-Vincent	1	carton(s)	et	7	boîte(s)
Mirabel	3	carton(s)	et	31	boîte(s)		Septfonds	7	carton(s)	et	37	boîte(s)
Monteils	4	carton(s)	et	37	boîte(s)							

Caylus	10 cartons	13 boîtes	Mairie - 3 place de la Halle 82160 CAYLUS	Mairie - 3 place de la Halle 82160 CAYLUS	un adjoint un agent municipal
---------------	------------	-----------	-------------------------------------------	-------------------------------------------	----------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Caylus

Caylus	5	carton(s)	et	36	boîte(s)		Mouillac	0	carton(s)	et	15	boîte(s)
Espinas	0	carton(s)	et	32	boîte(s)		Puylagarde	1	carton(s)	et	16	boîte(s)
Lacapelle-Livron	0	carton(s)	et	34	boîte(s)		Saint-Projet	1	carton(s)	et	5	boîte(s)
Loze	0	carton(s)	et	25	boîte(s)							

Grisolles	59 cartons	2 boîtes	Mairie - 4 avenue de la République 82170 GRISOLLES	Mairie - 4 avenue de la République 82170 GRISOLLES	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal
------------------	------------	----------	----------------------------------------------------	----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Grisolles

Bessens	4	carton(s)	et	20	boîte(s)		Labastide-Saint-Pierre	12	carton(s)	et	47	boîte(s)
Campsas	4	carton(s)	et	13	boîte(s)		Monbéqui	2	carton(s)	et	1	boîte(s)
Canals	2	carton(s)	et	11	boîte(s)		Nohic	4	carton(s)	et	6	boîte(s)
Dieupentale	4	carton(s)	et	39	boîte(s)		Orgueil	4	carton(s)	et	44	boîte(s)
Fabas	1	carton(s)	et	45	boîte(s)		Pompignan	4	carton(s)	et	42	boîte(s)
Grisolles	12	carton(s)	et	34	boîte(s)							

Lafrançaise	18 cartons	42 boîtes	Mairie - place de la République 82130 LAFRANCAISE	Mairie - place de la République 82130 LAFRANCAISE	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal
--------------------	------------	-----------	---------------------------------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Lafrançaise

Lafrançaise	10	carton(s)	et	29	boîte(s)		Montastruc	0	carton(s)	et	48	boîte(s)
L' Honor-de-Cos	5	carton(s)	et	44	boîte(s)		Piquecos	1	carton(s)	et	21	boîte(s)

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton	Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton	Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton	Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes
----------------------------	--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Lauzerte	18 cartons	17 boîtes	Mairie - 5 rue de la Mairie 82110 LAUZERTE	Mairie - 5 rue de la Mairie 82110 LAUZERTE	autres
-----------------	----------------------	---------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------	--------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Lauzerte

Bouloc	0	carton(s)	et	40	boite(s)	Montbarla	0	carton(s)	et	30	boite(s)
Cazes-Mondenard	4	carton(s)	et	27	boite(s)	Saint-Amans-de-Pellagal	0	carton(s)	et	45	boite(s)
Durfort-Lacapelette	3	carton(s)	et	5	boite(s)	Sainte-Juliette	0	carton(s)	et	23	boite(s)
Lauzerte	5	carton(s)	et	31	boite(s)	Sauveterre	0	carton(s)	et	31	boite(s)
Montagudet	0	carton(s)	et	36	boite(s)	Tréjols	0	carton(s)	et	50	boite(s)

Lavit	10 cartons	24 boîtes	Mairie - place de l'Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Mairie - place de l'Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE	le maire - le 1er adjoint un adjoint
--------------	----------------------	---------------------	-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Lavit de Lomagne

Asques	0	carton(s)	et	26	boite(s)	Mansonville	0	carton(s)	et	5	boite(s)
Balignac	0	carton(s)	et	5	boite(s)	Marsac	0	carton(s)	et	33	boite(s)
Castéra-Bouzet	0	carton(s)	et	23	boite(s)	Maumusson	0	carton(s)	et	9	boite(s)
Gensac	0	carton(s)	et	20	boite(s)	Montgaillard	0	carton(s)	et	18	boite(s)
Gramont	0	carton(s)	et	29	boite(s)	Poupas	0	carton(s)	et	17	boite(s)
Lachapelle	0	carton(s)	et	23	boite(s)	Puygaillard-de-Lomagne	0	carton(s)	et	11	boite(s)
Lavit	5	carton(s)	et	44	boite(s)	Saint-Jean-du-Bouzet	0	carton(s)	et	13	boite(s)

Moissac	56 cartons	6 boîtes	Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin / Moissac - 16 bd Camille Delthil 82200 MOISSAC	Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin / Moissac - 16 bd Camille Delthil 82200 MOISSAC	un agent municipal
----------------	----------------------	--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Moissac

Boudou	2	carton(s)	et	27	boite(s)	Montesquieu	2	carton(s)	et	41	boite(s)
Lizac	1	carton(s)	et	33	boite(s)	Saint-Paul-d'Espis	2	carton(s)	et	16	boite(s)
Malause	0	carton(s)	et	19	boite(s)	Saint-Vincent-Lespinasse	0	carton(s)	et	4	boite(s)
Moissac	46	carton(s)	et	15	boite(s)						

Molières	11 cartons	16 boîtes	Mairie - place de la Mairie 82220 MOLIERES	Mairie - place de la Mairie 82220 MOLIERES	un adjoint
-----------------	----------------------	---------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------	------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Molières

Auty	0	carton(s)	et	22	boite(s)	Puycornet	2	carton(s)	et	18	boite(s)
Labarthe	1	carton(s)	et	17	boite(s)	Vazerac	2	carton(s)	et	41	boite(s)
Molières	4	carton(s)	et	19	boite(s)						

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton	Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton	Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton	Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes
----------------------------	--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Monclar-de-Quercy	14 cartons	5 boîtes	Mairie - place des Capitouls 82230 MONCLAR DE QUERCY	Mairie - place des Capitouls 82230 MONCLAR DE QUERCY	le maire le 1er adjoint
--------------------------	----------------------	--------------------	------------------------------------------------------	------------------------------------------------------	----------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Monclar de Quercy

Bruniquel	2	carton(s)	et	14	boîte(s)	Monclar-de-Quercy	6	carton(s)	et	6	boîte(s)
Génébrières	2	carton(s)	et	8	boîte(s)	Puygaillard-de-Quercy	1	carton(s)	et	13	boîte(s)
La Salvetat-Belmontet	2	carton(s)	et	14	boîte(s)						

Montaigu-de-Quercy	9 cartons	45 boîtes	Mairie - 2 place de l'Hôtel de Ville 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Mairie - 2 place de l'Hôtel de Ville 82150 MONTAIGU DE QUERCY	5 agents municipaux
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	---------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montaigu de Quercy

Belvèze	0	carton(s)	et	40	boîte(s)	Saint-Amans-du-Pech	0	carton(s)	et	35	boîte(s)
Montaigu-de-Quercy	5	carton(s)	et	24	boîte(s)	Saint-Beauzeil	0	carton(s)	et	24	boîte(s)
Roquecor	1	carton(s)	et	31	boîte(s)	Vaillies	0	carton(s)	et	41	boîte(s)

Montauban	222 cartons	6 boîtes	Mairie - Police Municipale 2 rue du Tescou 82000 MONTAUBAN	Mairie - Police Municipale 2 rue du Tescou 82000 MONTAUBAN	1 adjoint - 2 agents municipaux
------------------	-----------------------	--------------------	------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	---------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montauban

Lamothe-Capdeville	3	carton(s)	et	36	boîte(s)	Montauban	211	carton(s)	et	37	boîte(s)
Léojac	4	carton(s)	et	3	boîte(s)	Villemade	2	carton(s)	et	30	boîte(s)

Montech	76 cartons	49 boîtes	Mairie - 1 place de la Mairie 82700 MONTECH	Mairie - 1 place de la Mairie 82700 MONTECH	le maire
----------------	----------------------	---------------------	---------------------------------------------	---------------------------------------------	----------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montech

Bressols	12	carton(s)	et	36	boîte(s)	Montbartier	4	carton(s)	et	28	boîte(s)
Escatalens	4	carton(s)	et	5	boîte(s)	Montbeton	12	carton(s)	et	26	boîte(s)
Finhan	4	carton(s)	et	41	boîte(s)	Montech	19	carton(s)	et	35	boîte(s)
La Ville-Dieu-du-Temple	9	carton(s)	et	47	boîte(s)	Saint-Porquier	4	carton(s)	et	38	boîte(s)
Lacourt-Saint-Pierre	3	carton(s)	et	44	boîte(s)						

Montpezat-de-Quercy	11 cartons	40 boîtes	Mairie - place de la Résistance 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	écoles maternelle et primaire - parc de loisirs du Faillal - avenue des écoles - "Le Faillal"	2 adjoints
----------------------------	----------------------	---------------------	-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Montpezat de Quercy

Labastide-de-Penne	0	carton(s)	et	25	boîte(s)	Montfermier	0	carton(s)	et	20	boîte(s)
Lapenche	0	carton(s)	et	34	boîte(s)	Montpezat-de-Quercy	5	carton(s)	et	23	boîte(s)
Montalzat	2	carton(s)	et	13	boîte(s)	Puylaroque	2	carton(s)	et	25	boîte(s)

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton	Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton	Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton	Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes
----------------------------	--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Nègrepelisse	51 cartons	14 boîtes	5 place de la Mairie 82800 NEGREPELISSE	6 place de la Mairie 82800 NEGREPELISSE	le 1er adjoint un adjoint 7 agents municipaux
---------------------	----------------------	---------------------	-----------------------------------------	-----------------------------------------	-----------------------------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Nègrepelisse

Albias	10	carton(s)	et	25	boîte(s)	Nègrepelisse	18	carton(s)	et	21	boîte(s)
Bioule	3	carton(s)	et	27	boîte(s)	Saint-Étienne-de-Tulmont	12	carton(s)	et	5	boîte(s)
Montricoux	3	carton(s)	et	47	boîte(s)	Vaïssac	2	carton(s)	et	40	boîte(s)

Saint-Antonin-Noble-Val	18 cartons	35 boîtes	mairie - 23 place de la Mairie140 ST ANTONIN NOBLE VAL	mairie - 23 place de la Mairie140 ST ANTONIN NOBLE VAL	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal
--------------------------------	----------------------	---------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Saint Antonin Noble Val

Castanet	0	carton(s)	et	42	boîte(s)	Parisot	2	carton(s)	et	6	boîte(s)
Cazals	0	carton(s)	et	47	boîte(s)	Saint-Antonin-Noble-Val	6	carton(s)	et	43	boîte(s)
Féneyrols	0	carton(s)	et	33	boîte(s)	Varen	2	carton(s)	et	35	boîte(s)
Ginals	0	carton(s)	et	35	boîte(s)	Verfeil	1	carton(s)	et	9	boîte(s)
Laguépie	2	carton(s)	et	35	boîte(s)						

Saint-Nicolas-de-la-Grave	23 cartons	34 boîtes	0	0	le maire
----------------------------------	----------------------	---------------------	---	---	----------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Saint Nicolas de la Grave

Angeville	0	carton(s)	et	36	boîte(s)	Labourgade	0	carton(s)	et	31	boîte(s)
Castelferrus	1	carton(s)	et	30	boîte(s)	Lafitte	0	carton(s)	et	44	boîte(s)
Castelmayran	3	carton(s)	et	43	boîte(s)	Le Pin	0	carton(s)	et	22	boîte(s)
Caumont	1	carton(s)	et	9	boîte(s)	Montain	0	carton(s)	et	21	boîte(s)
Cordes-Tolosannes	0	carton(s)	et	47	boîte(s)	Saint-Aignan	1	carton(s)	et	27	boîte(s)
Coutures	0	carton(s)	et	20	boîte(s)	Saint-Arroumex	0	carton(s)	et	28	boîte(s)
Fajolles	0	carton(s)	et	19	boîte(s)	Saint-Nicolas-de-la-Grave	7	carton(s)	et	49	boîte(s)
Garganvillar	2	carton(s)	et	11	boîte(s)						

Valence d'Agen	3 cartons	33 boîtes	Hôtel de Ville - service police municipale 21 rue de la République 82400 VALENCE D'AGEN	Hôtel de Ville - service police municipale 21 rue de la République 82400 VALENCE D'AGEN	un agent municipal
-----------------------	---------------------	---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Valence d'Agen

Espalais	0	carton(s)	et	7	boîte(s)	Perville	0	carton(s)	et	2	boîte(s)
Gasques	0	carton(s)	et	8	boîte(s)	Pommevic	0	carton(s)	et	9	boîte(s)
Golfech	0	carton(s)	et	16	boîte(s)	Saint-Clair	0	carton(s)	et	5	boîte(s)
Goudourville	0	carton(s)	et	17	boîte(s)	Valence	1	carton(s)	et	47	boîte(s)
Lamagistère	0	carton(s)	et	22	boîte(s)						

CHEF LIEU DE CANTON	Stock global destiné au canton	Lieu et adresse de réception des comprimés dans les chefs-lieux de canton	Lieu et adresse de remise des comprimés aux mairies du canton	Chargé de mission "distribution des comprimés d'iode" aux communes
----------------------------	--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Verdun-sur-Garonne	35 cartons	18 boîtes	mairie - Place de la mairie 82 600 VERDUN SUR GARONNE	mairie - Place de la mairie 82 600 VERDUN SUR GARONNE	le maire - un adjoint 14 autres personnes
---------------------------	----------------------	---------------------	-------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Verdun sur Garonne

Aucamville	3	carton(s)	et	32	boîte(s)	Mas-Grenier	3	carton(s)	et	48	boîte(s)
Beaupuy	1	carton(s)	et	1	boîte(s)	Saint-Sardos	3	carton(s)	et	9	boîte(s)
Bouillac	2	carton(s)	et	6	boîte(s)	Savenès	2	carton(s)	et	30	boîte(s)
Bourret	2	carton(s)	et	40	boîte(s)	Verdun-sur-Garonne	15	carton(s)	et	1	boîte(s)
Comberouger	1	carton(s)	et	2	boîte(s)						

Villebrumier	23 cartons	36 boîtes	Mairie - 1 place de la Mairie 82370 VILLEBRUMIER	Mairie - 1 place de la Mairie 82370 VILLEBRUMIER	le maire un agent municipal
---------------------	----------------------	---------------------	--------------------------------------------------	--------------------------------------------------	--------------------------------

Dotation à distribuer aux communes du chef lieu de canton de Villebrumier

Corbarieu	5	carton(s)	et	45	boîte(s)	Varennes	2	carton(s)	et	9	boîte(s)
Reyniès	3	carton(s)	et	15	boîte(s)	Verlhac-Tescou	1	carton(s)	et	41	boîte(s)
Saint-Nauphary	6	carton(s)	et	4	boîte(s)	Villebrumier	4	carton(s)	et	23	boîte(s)

DISPOSITIF PROPRE AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT
SITUEES HORS ZONE PPI
DANS LE CAS D'UNE DISTRIBUTION EN UNE ROTATION UNIQUE

**DISPOSITIF POUR LES COMMUNES HORS ZONE PPI EN CAS DE DISTRIBUTION
EN UNE SEULE ROTATION DE LA TOTALITE DES COMPRIMES D'IODE**

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes					
Albefeuille-Lagarde	2	20	le maire	le maire	le maire	mairie	244 rue Paul Rousset 82290 ALBEFEUILLE LAGARDE
Albias	10	25	le maire	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle omnisport	Place de la Mairie - 82350 ALBIAS
Angeville	0	36	le maire - le 1er adjoint - un adjoint	le maire - le 1er adjoint - un adjoint	le maire - le 1er adjoint - un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 ANGEVILLE
Asques	0	26	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 ASQUES
Aucamville	3	32	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - 2 agents municipaux	salle des fêtes	avenue de Toulouse 82600 AUCAMVILLE
Auterive	0	11	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82500 AUTERIVE
Auty	0	22	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	place de la Mairie 82220 AUTY
Balignac	0	5	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 BALIGNAC
Barry-d'Islemade	2	44	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place du 8 Mai 1945 82290 BARRY D'ISLEMADE
Beaumont-de-Lomagne	15	1	le maire - le 1er adjoint un adjoint		le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	13 place Gambetta 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE
Beaupuy	1	1	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Château 82600 BEAUPUY
Belbèze	0	20	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Village 82500 BELBEZE
Belvèze	0	40	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82150 BELVEZE
Bessens	4	20	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	place de la Fraternité 82170 BESENS
Bioule	3	27	le maire le 1er adjoint	le maire	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	mairie	rue de la Mairie 82800 BIOULE
Boudou	2	27	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82200 BOUDOU
Bouillac	2	6	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82600 BOUILLAC
Bouloc	0	40	le maire	le maire	le 1er adjoint un agent municipal	mairie	le Bourg 82110 BOULOC
Bourg-de-Visa	1	23	le maire le 1er adjoint		le maire le 1er adjoint	mairie (salle du rez-de-chaussée)	Le Bourg - place de la Halle 82190 BOURG DE VISA
Bourret	2	40	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint 3 adjoints	mairie	Le Bourg 82700 BOURRET
Brassac	0	47	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	Au Village 82190 BRASSAC
Bressols	12	36	le maire un adjoint	2 agents municipaux	le 1er adjoint 5 adjoints	salle polyvalente	route de Lavaur 82170 BRESSOLS
Bruniquel	2	14	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Promenade du Ravelin 82800 BRUNIQUEL

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boites					
Campsas	4	13	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	28 rue de la Mairie 82370 CAMPSAS
Canals	2	11	le 1er adjoint 1 agent municipal 1 conseiller municipal	le maire 1 conseiller municipal	2 adjoints des conseillers municipaux	salle de réunion école	rue des Ecoles 82170 CANALS
Castanet	0	42	le maire	un adjoint un conseiller municipal	le maire 4 conseillers municipaux	salle des fêtes	Le Bourg 82160 CASTANET
Castelferrus	1	30	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	place de la Mairie - 82100 CASTELFERRUS
Castelmayran	3	43	le maire	le 1er adjoint	un adjoint	mairie	2 rue Jean Jaurès 82210 CASTELMAYRAN
Castelsagrat	2	3	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	1 rue de l'Echauguette 82400 CASTELSAGRAT
Castelsarrasin	48	28	un adjoint	0	un adjoint	salle Jean Moulin	avenue Jean Moulin 82100 CASTELSARRASIN
Castéra-Bouzet	0	23	le maire ou le 1er adjoint ou un adjoint	le maire ou le 1er adjoint ou un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - 8 autres	mairie	Le Bourg 82120 CASTERA-BOUZET
Caumont	1	9	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un agent municipal	salle des fêtes	Le Bourg 82210 CAUMONT
Caussade	24	44	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	Espace Bonnaïs	rue de la Solidarité 82300 CAUSSADE
Caylus	5	36	le maire le 1er adjoint		un adjoint un agent municipal	mairie	3 place de la Halle 82160 CAYLUS
Cayrac	1	39	le maire un agent municipal	le 1er adjoint un adjoint	un adjoint un conseiller municipal	mairie	22 chemin de Belhaygues 82440 CAYRAC
Cayriech	0	46	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82240 CAYRIECH
Cazals	0	47	le maire	le 1er adjoint un agent municipal	un agent municipal	salle du conseil municipal	Le Bourg 82140 CAZALS
Cazes-Mondenard	4	27	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un agent municipal	salle de la mairie	place de l'Hôtel de Ville 82110 CAZES-MONDENARD
Comberouger	1	2	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82600 COMBEROUGER
Corbarieu	5	45	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint - un adjoint - un agent municipal - 3 conseillers municipaux	mairie école maternelle	16 rue Jean Jaurès 82370 CORBARIEU 19bis rue Jean Jaurès 82370 CORBARIEU
Cordes-Tolosannes	0	47	le maire	autres	le maire	mairie	Le Village 82700 CORDES TOLOSANNES
Coutures	0	20	le maire	le maire	le maire	mairie	Au Village 82210 COUTURES
Cumont	0	11	le maire	le maire	le maire ou un adjoint	salle des fêtes	Au Village 82500 CUMONT
Dieupentale	4	39	le maire	un adjoint	un agent municipal autres	mairie	Espace Auguste Puis 82170 DIEUPENTALE
Durfort-Lacapelette	3	5	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82390 DURFORT LACAPELETTE
Escatalens	4	5	le 1er adjoint un adjoint	le 1er adjoint un adjoint	le 1er adjoint un adjoint	salle des fêtes	15 faubourg Saint Joseph 82700 ESCATALENS
Escazeaux	1	4	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un agent municipal	mairie	place de la Mairie 82500 ESCAZEUX

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes					
Esparsac	0	46	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82500 ESPARSAC
Espinas	0	32	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82160 ESPINAS
Fabas	1	45	le maire	le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	place Pierre Tajan 82170 FABAS
Fajolles	0	19	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 FAJOLLES
Faudoas	1	6	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82500 FAUDOAS
Fauroux	0	42	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82190 FAUROUX
Fénéyrols	0	33	le maire le 1er adjoint	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Goutal et place de Carrendier 82140 FENEYROLS
Finhan	4	41	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	salle polyvalente	rue du Four 82700 FINHAN
Garganvillar	2	11	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	Maison des Aînés	Le Bourg 82100 GARGANVILLAR
Gariès	0	20	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Village 82500 GARIES
Génébrières	2	8	le maire le 1er adjoint	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	292 Le Bourg 82230 GENE BRIERES
Gensac	0	20	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 GENSAC
Gimat	0	33	le maire ou un adjoint	le maire ou un adjoint	le maire ou un adjoint	mairie	RD 928 82500 GIMAT
Ginals	0	35	le maire le 1er adjoint un conseiller un agent municipal	le maire le 1er adjoint un conseiller un agent municipal	le maire le 1er adjoint un conseiller un agent municipal	mairie	Le Bourg 82330 GINALS
Glatens	0	11	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie - bureau de vote	Le Bourg 82500 GLATENS
Goas	0	6	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82500 GOAS
Gramont	0	29	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82120 GRAMONT
Grisolles	12	34	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal		le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	4 avenue de la République 82170 GRISOLLES
L' Honor-de-Cos	5	44	le maire	le maire	le maire	mairie	35 chemin du Four 82130 L'HONOR DE COS
La Salvetat-Belmontet	2	14	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	51 RD 36 de Monclar à Fronton "Les Estouards" 82230 LA SALVETAT BELMONTET
La Ville-Dieu-du-Temple	9	47	un adjoint	un adjoint	un adjoint	mairie	12 Grand'Rue 82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE
Labarthe	1	17	le maire	un agent municipal	le maire un agent municipal	salle communale	"Laglayette" 82220 LABARTHE
Labastide-de-Penne	0	25	le maire	le maire	le maire	mairie	Saint Martin 82240 LABASTIDE DE PENNE

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes					
Labastide-du-Temple	3	43	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle polyvalente	chemin de Sainte Livrade 82100 LABASTIDE DU TEMPLE
Labastide-Saint-Pierre	12	47	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire ou son représentant	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place de l'Eglise et de la Mairie 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE
Labourgade	0	31	le maire	le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	salle des fêtes	7 rue de la Tuilerie 82100 LABOURGADE
Lacapelle-Livron	0	34	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82160 LACAPELLE LIVRON
Lachapelle	0	23	le maire	le maire	le maire un adjoint	mairie	Le Bourg 82120 LACHAPELLE
Lacour	0	34	le maire	le maire	le maire	mairie - salle du conseil	Au Village 82190 LACOUR DE VISA
Lacourt-Saint-Pierre	3	44	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	35 rue de la Mairie 82290 LACOURT SAINT PIERRE
Lafitte	0	44	le maire	le maire	le maire	mairie	place de la Mairie 82100 LAFITTE
Lafrançaise	10	29	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal		0 le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place de la République 82130 LAFRANCAISE
Laguépie	2	35	le maire	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	rue de la Mairie 82250 LAGUEPIE
Lamothe-Capdeville	3	36	le maire	un adjoint	3 adjoints	mairie	7 Grand'Rue d'Ardus 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE
Lamothe-Cumont	0	21	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Village 82500 LAMOTHE CUMONT
Lapenche	0	34	le maire	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82240 LAPENCHE
Larrazet	2	16	le maire	un agent municipal	3 agents municipaux	mairie	place Jean Moulin 82500 LARRAZET
Lauzerte	5	31	le maire		0 autres	mairie	5 rue de la Mairie 821110 LAUZERTE
Lavaurette	0	38	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82240 LAVAURETTE
Lavit	5	44	le maire - le 1er adjoint un adjoint		0 le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	place de l'Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE
Le Causé	0	28	le maire - le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint	mairie	Le Village 82500 LE CAUSE
Le Pin	0	22	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie - salle de réunion	Village 82340 LE PIN
Léojac	4	3	le maire	le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint	salle à usages multiples	route de St Etienne de Tulmont 82230 LEOJAC BELLEGARDE
Les Barthes	1	40	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	place de l'Inondation 82100 LES BARTHES
Lizac	1	33	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie - salle de mariage	Le Bourg 82200 LIZAC
Loze	0	25	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	salle de Cabirol	Le Bourg 82160 LOZE

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse	
	Cartons	Boîtes						
Marignac	0	18	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82500 MARIGNAC	
Marsac	0	33	le maire un adjoint	le maire un adjoint	le maire un adjoint	mairie	Au Village 82120 MARSAC	
Mas-Grenier	3	48	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82600 MAS GRENIER	
Maubec	0	28	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint le deuxième adjoint	mairie	Au Village 82500 MAUBEC	
Maumusson	0	9	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	place de l' Hôtel de Ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE	
Meauzac	3	49	le maire - le 1er adjoint 3 adjoints - conseillers municipaux	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 3 adjoints - conseillers municipaux	mairie	2 route de Lafrançaise 82290 MEAUZAC	
Mirabel	3	31	le maire	le maire	le maire	salle des fêtes	2 place de l'Eglise 82440 MIRABEL	
Miramont-de-Quercy	1	13	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82190 MIRAMONT DE QUERCY	
Moissac	46	15	le maire un adjoint		0 un agent municipal	Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin / Moissac	16 Bd Camille Delthil 82200 MOISSAC	
Molières	4	19	le maire		0 un adjoint	salle de la Pyramide	3 rue de la Mairie 82220 MOLIERES	
Monbéqui	2	1	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	avenue de Toulouse 82170 MONBEQUI	
Monclar-de-Quercy	6	6	le maire le 1er adjoint		0 le maire le 1er adjoint	mairie - bureau de vote	place des Capitouls 82230 MONCLAR DE QUERCY	
Montagudet	0	36	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82110 MONTAGUDET	
Montaigu-de-Quercy	5	24	le maire		0 5 agents municipaux	salle communale	avenue du Stade 82150 MONTAIGU DE QUERCY	
Montaïn	0	21	le maire	le 1er adjoint	le maire	mairie	Le Village 82100 MONTAIN	
Montalzat	2	13	le maire un agent municipal	un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie - bureau de vote	Au Bourg 82270 MONTALZAT	
Montastruc	0	48	le maire	le maire	le maire	mairie	Au Bourg 82130 MONTASTRUC	
Montauban	211	37	le maire - un adjoint - 3 autres		0	1 adjoint - 2 agents municipaux	marché gare	boulevard de Chantilly
							salle des fêtes de Fonneuve	620 chemin de Faure
							salle des fêtes de St Martial	3200 route de St Martial
							salle des fêtes du Fau	4951 route du Fau
							salle des fêtes de Falguières	3250 route de l'Aveyron
							salle des fêtes du Carreyrat	2300 chemin de Fayence
							salle des fêtes de Gasseras	945 rue Gaston Bonnemort
							salle des fêtes de Verlhaguet	3100 route d'Auch
							salle des fêtes de St Hilaire	589 chemin de l'Eglise de St Hilaire
							maison de quartier de Sapiac	330 rue Léo Lagrange
							maison de quartier des Chênes	rue Le Nôtre
							hippodrome	1300 chemin de St Pierre
							maison du peuple	18 rue Michelet
							centre social de la Comète	630 rue François Mauriac
							maison des associations des Chaumes	10 rue Jean Carmet
eurythmie	rue du Président Salvador Allende							
ancien collège	esplanade des Fontaines							

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes					
Montbarla	0	30	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Saint Georges 82110 MONTBARLA
Montbartier	4	28	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	mairie	1 place de la Mairie 82700 MONTBARTIER
Montbeton	12	26	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	50 rue Cyprien Majorel 8229 MONTBETON
Montech	19	35	le maire	0	le maire	groupe scolaire Larramet et mairie	5 avenue de la Grande Forêt 82700 MONTECH 1 place de la Mairie 82700 MONTECH
Monteils	4	37	le maire un adjoint	le maire	un adjoint	salle communale	place du Pigeonnier 82300 MONTEILS
Montesquieu	2	41	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	salle des fêtes de Ste Thècle	Sainte Thècle 82200 MONTESQUIEU
Montfermier	0	20	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie - bureau de vote	Le Bourg 82270 MONTFERMIER
Montgaillard	0	18	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82120 MONTGAILLARD
Montjoi	0	34	le maire	le maire	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	Le Bourg 82400 MONTJOI
Montpezat-de-Quercy	5	23	le maire un agent municipal	0	2 adjoints	mairie - bureau de vote	impasse des Ursulines 82270 MONTPEZAT DE QUERCY
Montricoux	3	47	le maire	un adjoint	le 1er adjoint	salle des fêtes Claudius Savy	Le Bourg Route de Caussade 82800 MONTRICOUX
Mouillac	0	15	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint	mairie	1 place Michel Lejeaille 82160 MOUILLAC
Nègrepelisse	18	21	le maire un adjoint 2 agents municipaux	0	le 1er adjoint un adjoint 7 agents municipaux	salle des fêtes	place Nationale 82800 NEGREPELISSE
Nohic	4	6	le maire	le maire	un agent municipal	salle des fêtes	place Boris Vian rue de la Poste 82370 NOHIC
Orgueil	4	44	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	281 Grand'Rue 82370 ORGUEIL
Parisot	2	6	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	6 rue de la Mairie 82160 PARISOT
Piquecos	1	21	le maire	un adjoint	le maire un adjoint	mairie et/ou salle des fêtes	Au Bourg 82130 PIQUECOS
Pompignan	4	42	le maire	le 1er adjoint un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints - 2 agents municipaux 10 élus	salle polyvalente	3 rue Bernard Peyrille 82170 POMPIGNAN
Poupas	0	17	le maire - 2 adjoints	le maire	le maire - 3 adjoints 3 autres	mairie	Au Bourg 82120 POUPAS
Puycornet	2	18	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82220 PUYCORNET
Puygaillard-de-Lomagne	0	11	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82120 PUYGAILLARD DE LOMAGNE
Puygaillard-de-Quercy	1	13	le maire	le 1er adjoint	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82800 PUYGAILLARD DE QUERCY
Puylagarde	1	16	le maire	le maire	le maire	salle des fêtes	chemin de l'Ouradou 82160 PUYLAGARDE
Puylaroque	2	25	le maire	le maire	le maire	salle des fêtes	1 place de la Libération 82140 PUYLAROQUE

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes					
Réalville	6	38	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	38 place des Arcades 82400 REALVILLE
Reyniès	3	15	le maire	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal - autres	mairie	1 place du Souvenir 82370 REYNIES
Roquecor	1	31	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal tous les élus	salle des fêtes	rue de la Fontaine 82150 ROQUECOR
Saint-Aignan	1	27	le maire	le maire	un agent municipal	salle des fêtes	82100 SAINT AIGNAN
Saint-Amans-de-Pellagal	0	45	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	salle des fêtes	Le Bourg 82110 SAINT AMANS DE PELLAGAL
Saint-Amans-du-Pech	0	35	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints - un agent municipal	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints - un agent municipal	mairie	Le Bourg 82150 SAINT AMANS DU PECH
Saint-Antonin-Noble-Val	6	43	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal		0 le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	23 place de la Mairie 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL
Saint-Arroumex	0	28	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 SAINT ARROUMEX
Saint-Beauzeil	0	24	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	Vergnet 82150 SAINT BEAUZEIL
Saint-Cirq	1	36	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82300 SAINT CIRQ
Sainte-Juliette	0	23	le maire	le maire un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82110 SAINTE-JULIETTE
Saint-Étienne-de-Tulmont	12	5	le maire	un agent municipal	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	4 rue de la Mairie 82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT
Saint-Georges	0	37	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	La Pagèse 82240 SAINT GEORGES
Saint-Jean-du-Bouzet	0	13	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82120 SAINT JEAN DU BOUZET
Saint-Nauphary	6	4	le maire	un agent municipal	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie - bureau de vote	907 route d'Albi 82370 SAINT NAUPHARY
Saint-Nazaire-de-Valentane	1	11	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82190 SAINT NAZAIRE DE VALENTANE
Saint-Nicolas-de-la-Grave	7	49	le maire		0 le maire	salle culturelle	route du Moutet 82210 SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
Saint-Paul-d'Espis	2	16	le maire le 1er adjoint	le maire	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Au Village 82400 SAINT PAUL D'ESPIS
Saint-Porquier	4	38	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal secrétariat	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal secrétariat	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal secrétariat	mairie	1 place de l'Hôtel de Ville 82700 SAINT PORQUIER
Saint-Projet	1	5	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82160 SAINT PROJET

Commune	Stock global à		Responsable de la mise en œuvre du plan	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution des comprimés	Adresse
	Cartons	Boîtes					
Saint-Sardos	3	9	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	2 rue de la République 82600 SAINT SARDOS
Saint-Vincent	1	7	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint 2 adjoints	mairie	2 rue de la République 82600 SAINT SARDOS
Sauveterre	0	31	le maire un agent municipal	le maire un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie	Le Bourg 82110 SAUVETERRE
Savenès	2	30	le maire	le 1er adjoint un adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie	Au Village 82600 SAVENES
Septfonds	7	37	le maire	2 agents municipaux	un adjoint 3 agents municipaux	salle des fêtes	place du Général de Gaulle 82240 SEPTFONDS
Sérignac	1	38	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	2 agents municipaux	mairie	7 rue des Caporoux - Village 82500 SERIGNAC
Touffailles	1	23	le maire 2 adjoints	le maire 2 adjoints	le maire - 2 adjoints 1 agent municipal	mairie	Au Village 82190 TOUFFAILLES
Tréjous	0	50	le maire	le maire	le maire un agent municipal conseillers municipaux	mairie	Le Bourg 82110 TREJOULS
Vaïssac	2	40	le maire	le maire	le maire	salle polyvalente	Le Bourg 82800 VAISSAC
Vaïssac	0	41	le maire	le 1er adjoint	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	mairie - salle du conseil	Le Bourg 82150 VALEILLES
Varen	2	35	le maire	le maire un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie	Le Bourg 82330 VAREN
Varennès	2	9	le maire	le maire	le maire	mairie	11 place Pousergues 82370 VARENNES
Vazerac	2	41	le maire le 1er adjoint	un agent municipal	un adjoint un agent municipal	salle des fêtes	rue du Quercy 82220 VAZERAC
Verdun-sur-Garonne	15	1	le maire		0 le maire - un adjoint 14 autres personnes	mairie	82600 VERDUN SUR GARONNE
Verfeil	1	9	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	le maire un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint - un agent municipal	salle des fêtes	Pré Communal 82330 VERFEIL
Verlhac-Tescou	1	41	le maire	un adjoint	un agent municipal	mairie	73 route de Monclar 82230 VERLHAC TESCOU
Vigueron	0	21	le maire	le maire	le maire	mairie - salle associative	place de la Mairie 82500 VIGUERON
Villebrumier	4	23	le maire		0 le maire un agent municipal	mairie	1 place de la Mairie 82370 VILLEBRUMIER
Villemade	2	30	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82130 VILLEMADE

Préfecture

46

Ces comprimés correspondent à un volant de sécurité dont sera doté la préfecture, qui pourront être utilisé pour des agents qui interviendraient sur zone sans avoir le temps de se rendre à leur mairie de rattachement pour percevoir leur comprimés d'iode.

DISPOSITIF PROPRE AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT
SITUEES DANS LA ZONE PPI
DANS LE CAS D'UNE DISTRIBUTION EN UNE ROTATION UNIQUE

Distribution complémentaire pour les communes PPI

Pour les habitants des 21 communes de la zone PPI de Tarn-et-Garonne, qui n'auraient pas perçu les comprimés d'iode distribués à titre préventif lors de la campagne de 2009, un dispositif similaire aux autres communes sera mis en place pour fournir des comprimés d'iode aux deux chefs lieu de rattachement de la zone PPI : Auvillar et Valence d'Agen.

Les modalités de mise en place de ces comprimés seront identiques à celles des autres chefs lieu de canton. Les communes rattachées iront de la même façon percevoir leurs comprimés d'iode auprès de ces deux chefs lieu de canton.

Il est important de noter toutefois que les quantités de comprimés qui seront délivrés aux chefs lieu de canton correspondent au nombre d'habitants qui ne sont pas venus retirer les comprimés lors de la campagne de 2009.

La distribution effective se fera selon les modalités prévues au II du présent document.

Pour les 9 communes de la zone PPI situées dans le département de Lot-et-Garonne, la distribution complémentaire de comprimés d'iode sera effectuée selon les modalités retenues par le préfet de Lot-et-Garonne.

Pour la commune de la zone PPI située dans le département du Gers, la distribution complémentaire de comprimés d'iode sera effectuée selon les modalités retenues par le préfet du Gers.

**DISPOSITIF POUR LES COMMUNES DE LA ZONE PPI EN CAS DE DISTRIBUTION
EN UNE SEULE ROTATION DE LA TOTALITE DES COMPRIMES D'IODE**

Communes	Stock à percevoir		Responsable de la mise en œuvre du plan communal	Chargé de la récupération des comprimés d'iode	Chargé de la distribution des comprimés d'iode	Lieu de distribution	Adresse
	Cartons	Boites					
Auvillar	0	18	le maire	le maire	le maire	mairie	12 place de la Halle 82340 AUVILLAR
Bardigues	0	5	le maire	un agent municipal	le maire un agent municipal	mairie	8 rue de la Mairie 82340 BARDIGUES
Donzac	0	18	un adjoint	un adjoint	le maire - un adjoint un agent municipal	mairie	2 rue Saint Barthélémy 82340 DONZAC
Dunes	0	20	le maire - le 1er adjoint un adjoint	un agent municipal	le maire - le 1er adjoint un adjoint	mairie	place des Martyrs 82340 DUNES
Espalais	0	7	le maire	le maire	le maire un agent municipal	mairie	19 rue du Bourg 82400 ESPALAIS
Gasques	0	8	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82400 GASQUES
Golfech	0	16	le maire	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	le 1er adjoint un adjoint un agent municipal	mairie	6 place de Padouen 82400 GOLFECH
Goudourville	0	17	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82400 GOUDOURVILLE
Lamagistère	0	22	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	1 allée Louis Bourgeat 82360 LAMAGISTERE
Malause	0	19	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	rue de la mairie 82200 MALAUSE
Mansonville	0	5	le maire	le maire	le maire un agent municipal	mairie	Au Village 82120 MANSONVILLE
Merles	0	4	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82210 MERLES
Perville	0	2	le maire	le maire	le maire	mairie	Le Bourg 82400 PERVILLE
Pommevic	0	9	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82400 POMMEVIC
Saint-Cirice	0	3	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	mairie	Le Bourg 82340 SAINT CIRICE
Saint-Clair	0	5	le maire	le maire	le maire le 1er adjoint un agent municipal	mairie	Le Bourg 82400 SAINT CLAIR
Saint-Loup	0	9	le maire un agent municipal	le maire	un agent municipal	secrétariat mairie	17 rue de la Mairie 82340 SAINT LOUP
Saint-Michel	0	5	le maire	le maire	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82340 SAINT MICHEL
Saint-Vincent-Lespinasse	0	4	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint	le maire le 1er adjoint un adjoint	mairie	Le Bourg 82400 SAINT VINCENT LESPINASSE
Sistels	0	4	le maire	un agent municipal	un agent municipal	mairie	Le Bourg 82340 SISTELS
Valence	1	47	le maire		un agent municipal	hôtel de ville	21 rue de la République 82400 VALENCE D'AGEN

III – Distribution aux services de l’Etat et aux établissements publics et privés de santé

Dispositions particulières aux services d’intervention²

Pour le service départemental d’incendie et de secours, la police et la gendarmerie, la préfecture sera détentrice d’un volant de 460 comprimés réservés aux personnels de ces services devant intervenir en zone contaminée. La distribution de ces comprimés aura lieu à la préfecture de Montauban auprès du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

Un seul agent de chaque service de l’Etat sera mandaté pour percevoir les comprimés correspondants.

Dispositions particulières à certains établissements

Etablissements sanitaires

Il appartient à chaque maire concerné de dresser et tenir à jour la liste des établissements de santé installés sur sa commune et d’en comptabiliser les effectifs. Chaque chef d’établissement pourra alors se rendre auprès de sa mairie pour retirer les comprimés correspondant à son effectif.

Etablissements scolaires

Il appartient à chaque maire concerné de tenir à jour le nombre d’élèves par établissement implanté sur sa commune.

Dès la prise de décision de mise en œuvre du plan iode, le chef d’établissement viendra percevoir les comprimés correspondants pour les élèves qui seront restés dans l’établissement (internat, éloignement domicile...) muni de la liste de ces élèves qu’il présentera à la mairie de rattachement.

Le chef d’établissement devra s’assurer de la prise effective des comprimés, consigner tout événement particulier et faire remonter ces informations à la mairie.

Etablissement pénitentiaire

Le chef d’établissement viendra percevoir les comprimés correspondants à la liste des détenus qu’il présentera à la mairie de Montauban. Il devra s’assurer de la prise effective des comprimés et consigner tout événement particulier et faire remonter ces informations à la mairie de Montauban.

Structures militaires

S’agissant des militaires qui logent en casernement, en stage dans les formations militaires du département ou de passage pour des manœuvre sur le camp de Caylus, l’autorité militaire établira une liste de ces personnels et désignera un agent pour percevoir les comprimés auprès de la mairie de rattachement.

IV – Récupération des comprimés d’iode

Lorsque les comprimés d’iode n’ont pas été distribués, ils devront être rapportés à la commune chef-lieu de canton.

Les services de l’Etat passeront ultérieurement pour récupérer ces comprimés.

Ils seront stockés en préfecture jusqu’à décision des autorités nationales.

² Dispositions applicables sous réserve d’une mise à disposition préventive des comprimés d’iode pour ces personnels ainsi que ceux appelés à intervenir dans la zone PPI avant la distribution prévue par ce plan (gestionnaires de voiries)

V – Mesures d’alerte

L’alerte est déclenchée **lorsque le danger est avéré**, par exemple lorsque le risque nucléaire justifie le déclenchement de mesures permettant de réagir de manière adéquate, et de mobiliser des moyens humains et matériels importants.

En phase de pré-alerte

- Les agents du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la préfecture reçoivent l’alerte et la relayent à l’autorité préfectorale.
- Après évaluation des risques, l’autorité préfectorale décide ou non d’activer « l’état de mise en veille » et d’informer les différents services ainsi que les maires des communes du département de la probabilité du déclenchement du dispositif ORSEC-iode.

En phase de mise en veille

- Les maires et les services concernés sont avertis de la situation via l’automate d’alerte de la préfecture.
- Après une évaluation approfondie des risques, l’autorité préfectorale peut :

↳ soit lever l’état de mise en veille :

En informant, via les moyens dont il dispose, les différents acteurs de l’absence de risque de radiation pour la population.

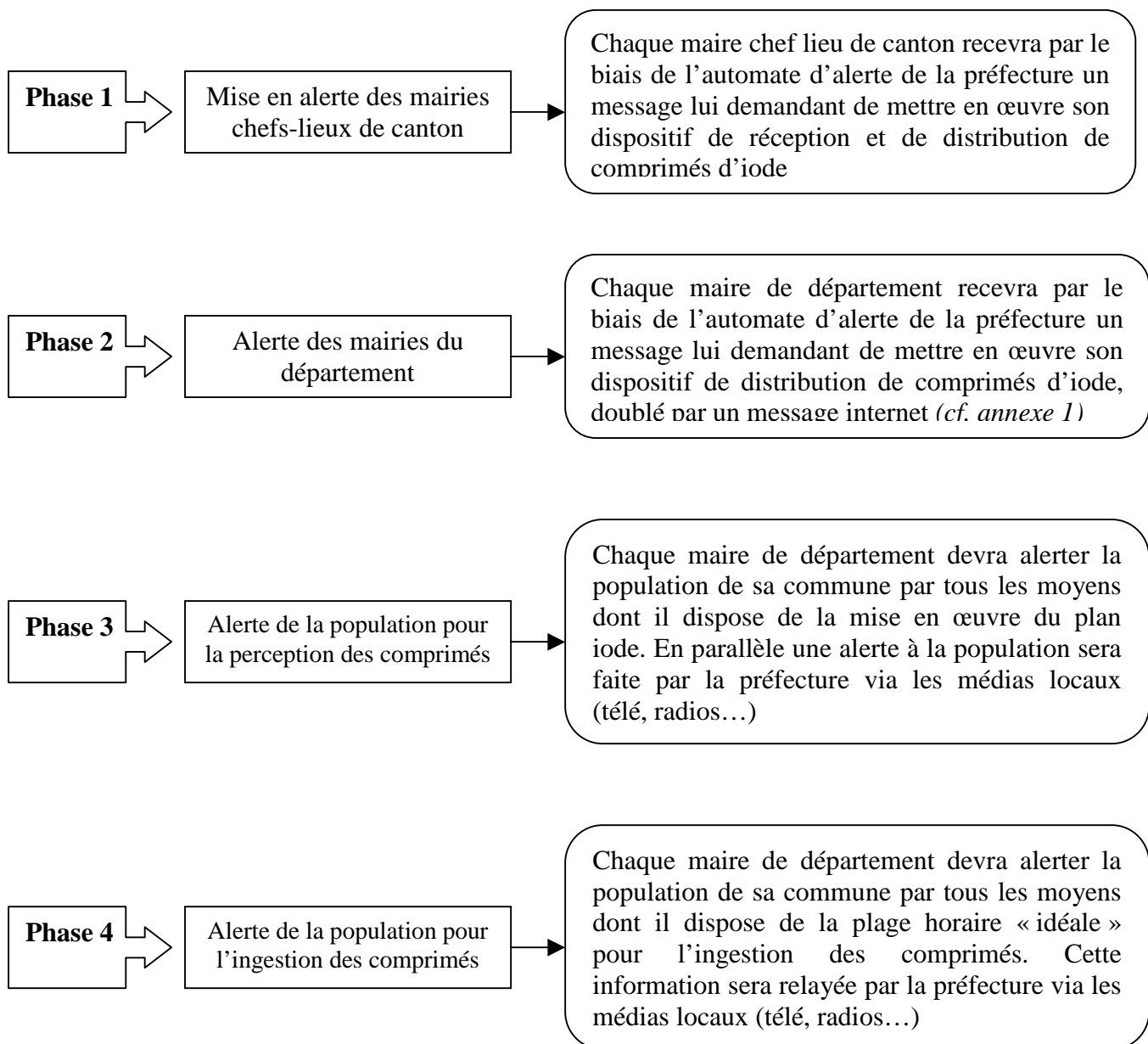
↳ soit maintenir l’état de mise en veille

↳ soit passer au déclenchement de l’alerte.

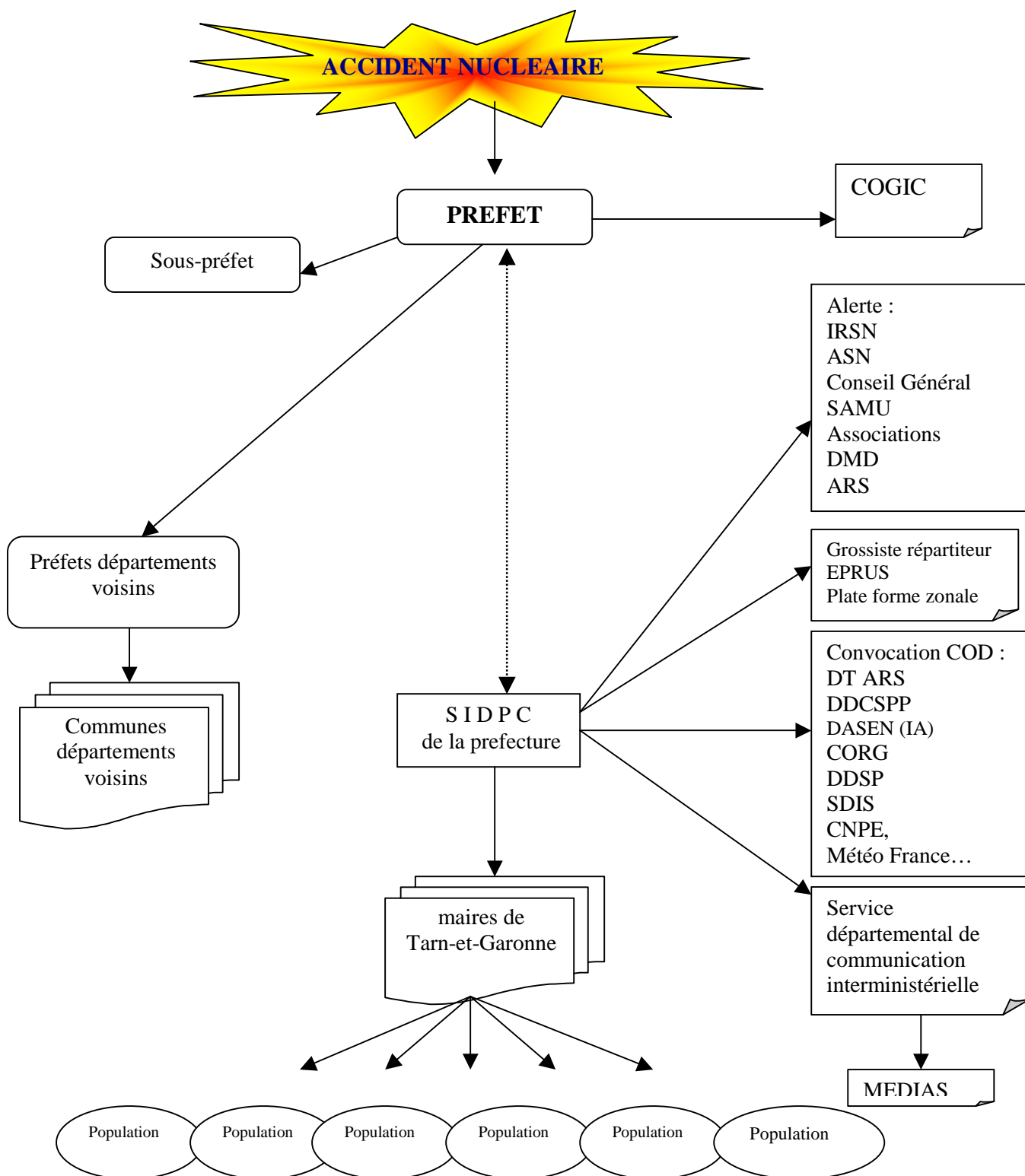
En phase d’alerte

- Après évaluation du danger, l’autorité préfectorale décide de déclencher l’alerte et le plan ORSEC-Iode
- Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la préfecture :
 - informe immédiatement les différents services ainsi que les communes du département du déclenchement du dispositif ORSEC-Iode
 - active le Centre Opérationnel Départemental (COD) de la préfecture
 - s’assure du bon approvisionnement en comprimés d’iode de toutes les communes du département.
- En dernier lieu et sur consignes du préfet, chaque maire procède à la distribution des comprimés aux habitants de leur commune dans des lieux préalablement identifiés dans leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

CHRONOLOGIE DE L'ALERTE DEPARTEMENTALE

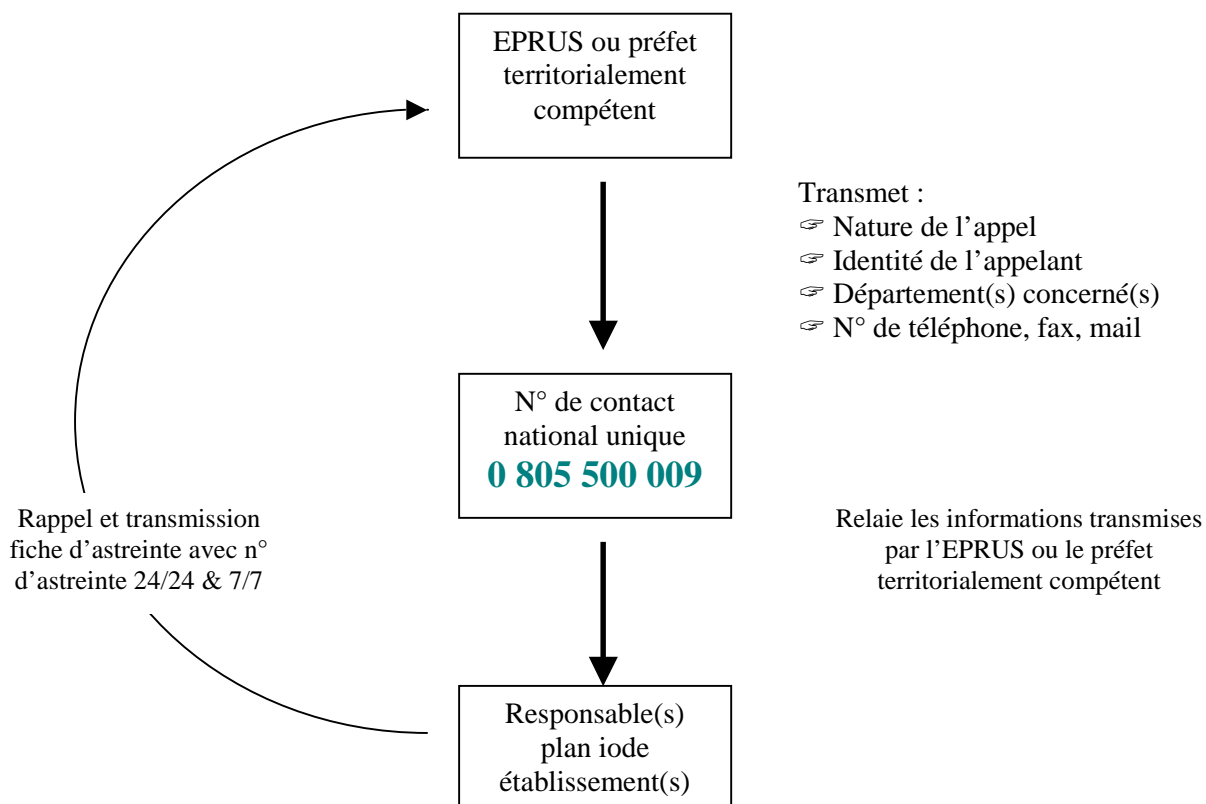


SCHEMA DE L'ALERTE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT

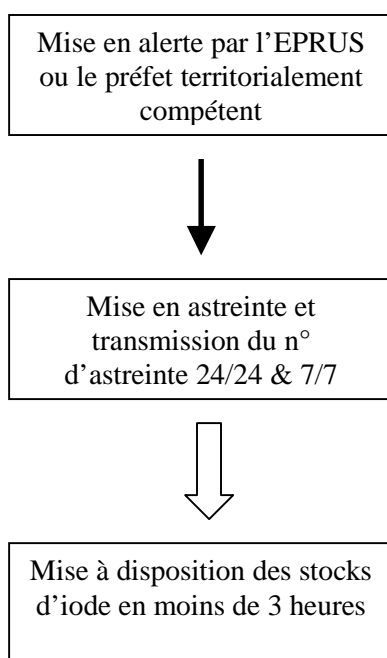


PROCEDURE DE MISE EN ALERTE ET DE DECLENCHEMENT DE L'ASTREINTE DANS LE CADRE DU PLAN IODE

Mise en alerte



Déclenchement de l'astreinte



FICHES D'ACTION REFLEXE

FICHE D'ACTION REFLEXE DE LA PREFECTURE (CABINET - SIDPC)

Suite à la mise en oeuvre du plan et sous l'autorité du préfet :

La directrice des Services du Cabinet assisté du SIDPC

- Fait activer le Centre Opérationnel Départemental (COD)
- Informe le préfet de zone et les préfets des départements limitrophes
- Fait préparer les premiers communiqués de presse
- Fait alerter les services concernés et les maires hors zone PPI
- Fait alerter le grossiste répartiteur détenteur du stock départemental de comprimés d'iode et chargé de transporter les comprimés d'iode dans les chefs-lieux de canton
- Veille à la mise en œuvre du dispositif d'approvisionnement des communes en comprimés d'iode
- Fait activer au sein du COD la Cellule d'Information du Public (CIP)
- Informe le sous-préfet d'arrondissement et le secrétaire général de la préfecture
- Informe les médias et en particulier ceux conventionnés pour l'information du public en situation de crise
- Fait veiller s'il y a lieu à la prise de comprimés d'iode par les personnels mobilisés pour la gestion de la crise
- Dirige et coordonne les forces de police et de gendarmerie pour répondre aux éventuels problèmes d'ordre public
- Organise ou assure la distribution des comprimés d'iode si le grossiste répartiteur fait défaut en collaboration avec la DT ARS et la DDT
- assure la distribution des comprimés d'iode aux services prioritaires (gendarmerie, police, SDIS...)

FICHE D'ACTION REFLEXE Délégation Territoriale de l'ARS

Suite à la mise en oeuvre du plan le délégué territorial de l'ARS :

- Informe de directeur général de l'Agence Régionale de Santé délégué de zone
- Informe le ministère chargé de la santé
- Diffuse l'alerte aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- S'assure de la bonne desserte des hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux en comprimés d'iode par les mairies
- S'assure auprès du SAMU qu'il a été prévenu
- Délègue un représentant au COD
- Met en place une cellule de crise interne
- Veille à l'information des professionnels de santé
- Assure un suivi des indicateurs sanitaires
- Coordonne l'organisation, en partenariat avec le SAMU, des secours médicaux et la prise en charge des victimes si nécessaire
- Fourni les moyens automobiles et en personnels si nécessaire, aux agents de la préfecture en charge de l'approvisionnement des comprimés auprès des chefs-lieux de canton

FICHE D'ACTION REFLEXE DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Suite à la mise en oeuvre du plan le directeur départemental :

- Met en place une cellule de crise interne
- S'assure de la diffusion de l'alerte auprès des chefs d'établissement scolaires, de la récupération des comprimés d'iode par les chefs d'établissement et de leur distribution
- Identifie les groupes d'élèves à l'extérieur de leur établissement
- transmet les consignes du COD aux chefs d'établissements
- Envoie un correspondant au COD

CONSIGNES POUR LES CHEFS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Chaque chef d'établissement :

- *procède au retrait des comprimés à la mairie de rattachement en fonction de l'effectif des élèves encore présents et en rédige une liste*
- *Fait distribuer les comprimés dans le créneau indiqué par le préfet (se mettre à l'écoute des radios)*
- *Transmet à la direction des services départementaux de l'éducation nationale la liste des élèves absents en indiquant les lieux et motifs d'absence*
- *Prévoit un stock d'eau et de gobelets plastique (produit amer à faire fondre)*

N.B : La distribution autoritaire aux enfants, sur ordre gouvernemental ou préfectoral, s'appuie sur l'avis du 7 octobre 1998 du conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, section de la radioprotection, sur la prévention des conséquences d'une contamination du public par des isotopes radioactifs de l'iode au moyen d'iode stable, qui considère «qu'il ne semble pas réaliste de faire dépendre d'un avis médical en temps réel, une prise de médicament devant être effectuée dans un contexte d'urgence »

FICHE D'ACTION REFLEXE DES MAIRES

Suite à la mise en oeuvre du plan

Chaque maire de commune chef-lieu de canton

- Met en œuvre le dispositif arrêté dans le plan communal de sauvegarde qui comprendra :
 - l'alerte de la population communale
 - la réception des comprimés dans un lieu dédié
 - la composition des lots à destination des communes rattachés
 - l'organisation de la distribution vers ses administrés (tenue d'un registre nominatif)
- Informe le COD de la préfecture du déroulement des opérations
- Sollicite si nécessaire des moyens de maintien de l'ordre
- Fait appel en tant que de besoin aux compétences d'un pharmacien ou d'un médecin pour informer la population
- Fait apporter les comprimés aux personnes isolés dans l'incapacité de se déplacer
- Organisent une permanence H 24 destinée à recevoir les instructions de la préfecture

Les autres maires

- Mettent en œuvre le dispositif arrêté dans le plan communal de sauvegarde qui comprendra :
 - l'alerte de la population communale par tous les moyens dont ils disposent
 - la perception des comprimés auprès de la commune chef-lieu de canton de rattachement (voir l'adresse dans les tableaux pages précédentes)
 - l'organisation de la distribution vers ses administrés (tenue d'un registre nominatif)
- Informent le COD de la préfecture du déroulement des opérations
- Sollicitent si nécessaire des moyens de maintien de l'ordre
- Fait appel en tant que de besoin aux compétences d'un pharmacien ou d'un médecin pour informer la population
- Font apporter les comprimés aux personnes isolés dans l'incapacité de se déplacer
- Organisent une permanence H 24 destinée à recevoir les instructions de la préfecture

Rappel : les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes sont prioritaires

FICHES D'ACTION REFLEXE DIVERSES

Suite à la mise en oeuvre du plan,

Le commandant du groupement de gendarmerie

En fonction des moyens disponibles :

- Fait maintenir l'ordre public et signale au Préfet toutes difficultés rencontrées dans le transport et la distribution des comprimés d'iode pour chaque commune
- Organise la circulation autour des lieux de distribution
- Désigne un représentant pour le COD
- Assure l'exécution des éventuelles réquisitions
- Participe avec les gestionnaires de voirie aux opérations de bouclage, déviation et périmètre de sécurité
- Met en oeuvre les premiers actes d'enquête

Le directeur départemental de la sécurité publique

En fonction des moyens disponibles :

- Assure la sécurisation des sites de distribution des comprimés d'iode pour les communes de Montauban et Castelsarrasin
- Organise la circulation autour des lieux de distribution
- Désigne un représentant pour le COD
- Avise le procureur de la République
- Assure l'exécution des éventuelles réquisitions
- effectue l'enquête judiciaire en collaboration avec les services compétents

Le directeur départemental des territoires

- Coordonne les différents gestionnaires de réseaux routiers
- Désigne un représentant pour le COD
- Si besoin, recherche les moyens adaptés en matériels de BTP
- Aide à la réquisition de moyens de transports privés

Les associations de sécurité civile

En fonction des moyens disponibles :

- Participeront à l'approvisionnement des comprimés vers les chefs-lieux de canton en appui des agents de la préfecture
- Participeront à la distribution des comprimés d'iode dans les mairies

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours

- Désigne un représentant pour le COD
- Participe à l'alerte et à l'information de la population
- Evalue la capacité de réponse à partir des moyens disponibles pour assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement
- Participe au suivi des niveaux d'exposition en différents points significatifs du département
- Si les effectifs le permettent, apporte un soutien aux maires pour la distribution des comprimés d'iode

Le DDCSPP

- Désigne un représentant pour le COD

Le DMD ou son représentant

- Rend compte de la situation à la voie hiérarchique militaire
- convoque les réservistes en vue d'armer le C.O de la DMD 82
- Désigne un réserviste pour activer la cellule DMD au COD 82
- Participe aux travaux d'évaluation de la situation avec les services de la préfecture
- Identifie les capacités des armées
- Conseille le préfet sur l'opportunité de l'engagement des moyens des armées
- Participe à la rédaction des expressions des besoins formulées aux armées par l'autorité préfectorale
- Prépare, conduit et contrôle l'engagement éventuel des moyens des armées sur le terrain

ANNEXES :

Annexe 1 – message d’alerte aux maires



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

<p style="text-align: center;">DISPOSITIONS ORSEC DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D’IODE</p>

Monsieur le maire,

Sur instruction nationale, j’ai activé la disposition ORSEC de distribution de comprimés d’iodure de sodium dosés à 65 mg le

Je vous demande de bien vouloir prendre toutes les mesures pour faciliter cette opération, et en particulier :

- alerter votre personnel communal,
- mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde,
- mettre en place une astreinte H 24 destinée à recevoir les directives de la préfecture,
- préparer les documents précisant les modalités de distribution des comprimés
- tenir prêt le registre des personnels isolés

Pendant cette période, vous vous attacherez à faire respecter l’ordre public afin de faciliter la mise en œuvre de cette organisation.

Je vous remercie de bien vouloir tenir informé la Préfecture de toute difficulté dans la mise en place de ce dispositif.

Le préfet,

Annexe 2 – communiqué de presse type

Suite à un accident survenu sur la centrale nucléaire de Golfech (ou autre type d'événements...), un nuage d'air radioactif est susceptible de se développer au-dessus du département de Tarn-et-Garonne dans les heures à venir.

Dans le but de protéger la glande thyroïde de l'iode radioactif, il est demandé à la population, et tout particulièrement aux jeunes de moins de 25 ans et aux femmes enceintes de prendre les comprimés d'iode stable.

Pour ce faire, et de préférence, les chefs de familles et responsables de groupe munis d'une pièce d'identité, se rendront à la mairie de leur domicile afin de se faire remettre gratuitement les comprimés d'iode accompagnés de la notice d'utilisation dont ils devront prendre connaissance.

La Préfecture précise que les services d'accueil des urgences des hôpitaux du département ne prennent pas en charge cette opération.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes peuvent prendre contact auprès de la mairie, téléphoner à la cellule d'information du public de la préfecture au **05 63 66 06 00** ou consulter le site Internet des services de l'Etat dans le Tarn-et-Garonne <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Suite à la prise des comprimés d'iode il est recommandé de rester à l'intérieur d'un bâtiment clos et de se mettre à l'écoute des radios locales qui diffuseront les informations sur l'événement.

Annexe 3 - Fiche de livraison aux chefs-lieux de cantons

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE
Service Interministériel de Défense
Et de Protection Civiles
Tel astreinte préfecture : 06 88 07 06 77

FICHE DE LIVRAISON DE COMPRIMES D'IODE AUX CHEFS-LIEUX DE CANTON

Coordonnées du grossiste répartiteur : CERP ROUEN ZAC Agen sud Rue Lespinasse 47 000 AGEN	Tel : 05 53 77 05 05
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Personne chargée de la livraison au chef lieu de canton :

NOM	:.....
Prénom	:.....
Organisme	:.....
Téléphone	:.....

CHEF LIEU DE CANTON DESTINATAIRE :

Adresse du lieu de livraison :

Nombre de cartons :.....n° de lot :.....n° de lot :.....

Nombre de boites :.....n° de lot :.....n° de lot :.....



Partie réservée à la mairie chef lieu de canton de :

Je soussigné : Nom :.....Prénom :.....

Fonctions :.....

Certifie prendre en compte la livraison du nombre de comprimés d'iode mentionné ci-dessus

Ce jour le : *signature*

Le présent document devra être retourné à la préfecture après la livraison du chef lieu de canton

AUTORISATION DE PERCEPTION

Mairie de :

Je soussigné(e) :

Maire de la commune de :

Donne délégation à :

NOM

Prénom

Qualité :

Pour percevoir les comprimés d'iode à la mairie chef-lieu de canton de.....
aux fins de distribution à la population conditionnés comme ci-après :

Nombre de carton(s) :

Nombre de boîte(s) :

Cette mission résulte des instructions reçues des services de la préfecture de Tarn-et-Garonne en raison de la mise en œuvre du plan départemental de gestion et de distribution des comprimés d'iode

Fait le,

Le maire, (*cachet et signature*)

Annexe 5 – Bordereau de remise de comprimés d'iode à la population

Document à remplir par chaque **adulte**, représentant du foyer familial ou responsable d'un groupe de personnes, au moment de la distribution

A remplir par le représentant familial ou responsable de groupe

Nom :Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Nombre d'adulte et d'enfants sous votre responsabilité

Enfant(s) de moins d'un mois : Enfant(s) de 1 mois à 3 ans :

Enfant(s) de 3 à 12 ans : Personne(s) de plus de 12 ans :

A remplir par la personne chargée de la distribution des comprimés

Nombre de comprimés remis : n° de lot :

Signature du représentant familial ou responsable de groupe

Je soussigné(e).....

Atteste avoir reçu le nombre de comprimés indiqué ci-dessus et avoir pris connaissance de la posologie et des modalités d'ingestion des comprimés.

Signature

✂ -----

(A découper et à remettre au représentant familial ou responsable de groupe)

Madame, Monsieur,

L'ingestion de comprimé d'iode stable permet de protéger la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. Cette distribution s'adresse à l'ensemble de la population. Toutefois, les personnes de moins de 25 ans et les femmes enceintes sont les sujets les plus sensibles et doivent être servis en priorité.

Il vous a été remis le nombre de comprimés correspondant à la composition familiale déclarée et aux posologies correspondantes. Ces comprimés doivent être absorbés **dès que l'ordre en sera donné par le préfet ou dans le créneau horaire qui vous a été indiqué** lors de la remise des comprimés et surtout pas avant.

Rappel de la posologie

Enfants de moins d'un mois : ¼ de comprimé Enfants de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé

Enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé Personne de plus de 12 ans : 2 comprimés

Les comprimés sont à dissoudre dans une boisson (eau, lait...)

Après la prise de comprimés, il est recommandé de rester autant que possible à l'intérieur d'un bâtiment clos pour limiter l'exposition au nuage et de se mettre à l'écoute des radios locales

Annexe 6 - Mise à disposition des moyens et personnels

Véhicules

SERVICES	Type de véhicule	Nombre	Lieu de stationnement	Correspondants
Préfecture	Citroën C 3	2	Parking prefecture	Garage officiel 05 63 22 83 62 Cadre d'astreinte 06 88 07 06 77
DT ARS	Véhicule utilitaire ou autre	2		Alerte DT ARS : 0 820 22 61 01 Astreinte DT ARS : 06 16 36 26 58
Associations de sécurité civile	Selon disponibilités	Selon disponibilités		Croix rouge D.D.U.S : 06 72 79 54 12 * Vigie 82 (H24) : 06 71 11 78 52 * A.D.P.C : 05 63 91 27 75

** numéros réservés à la préfecture*

Personnels et circuit de livraison

CIRCUIT NORD

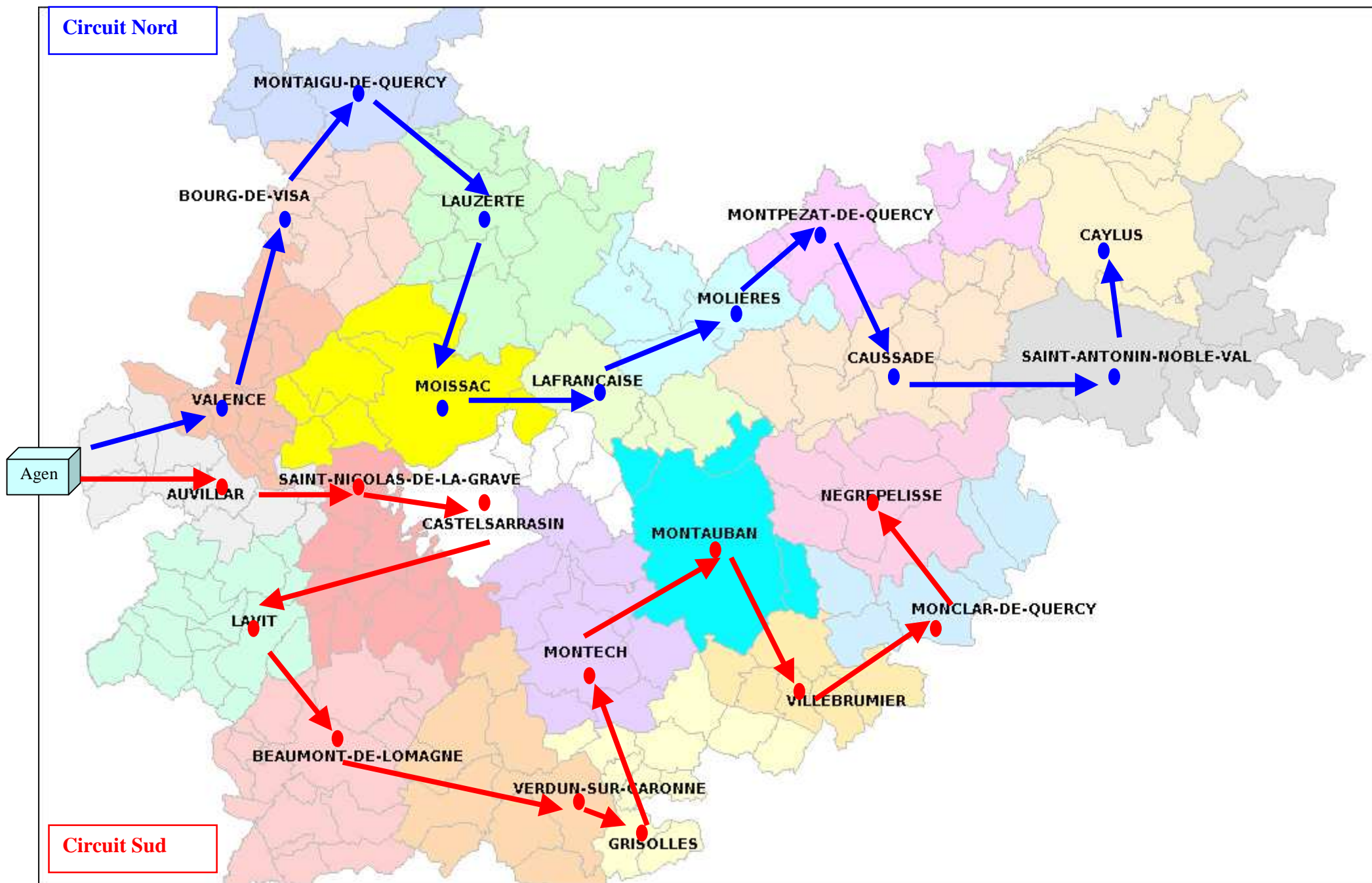
SERVICES	Personnels	Coordonnées	
Préfecture SIDPC	Chef SIDPC Cadre SIDPC	05 63 22 82 75 05 63 22 82 76	Astreinte préfecture : 06 88 07 06 77
Associations de sécurité civile	Selon possibilités		

CIRCUIT SUD

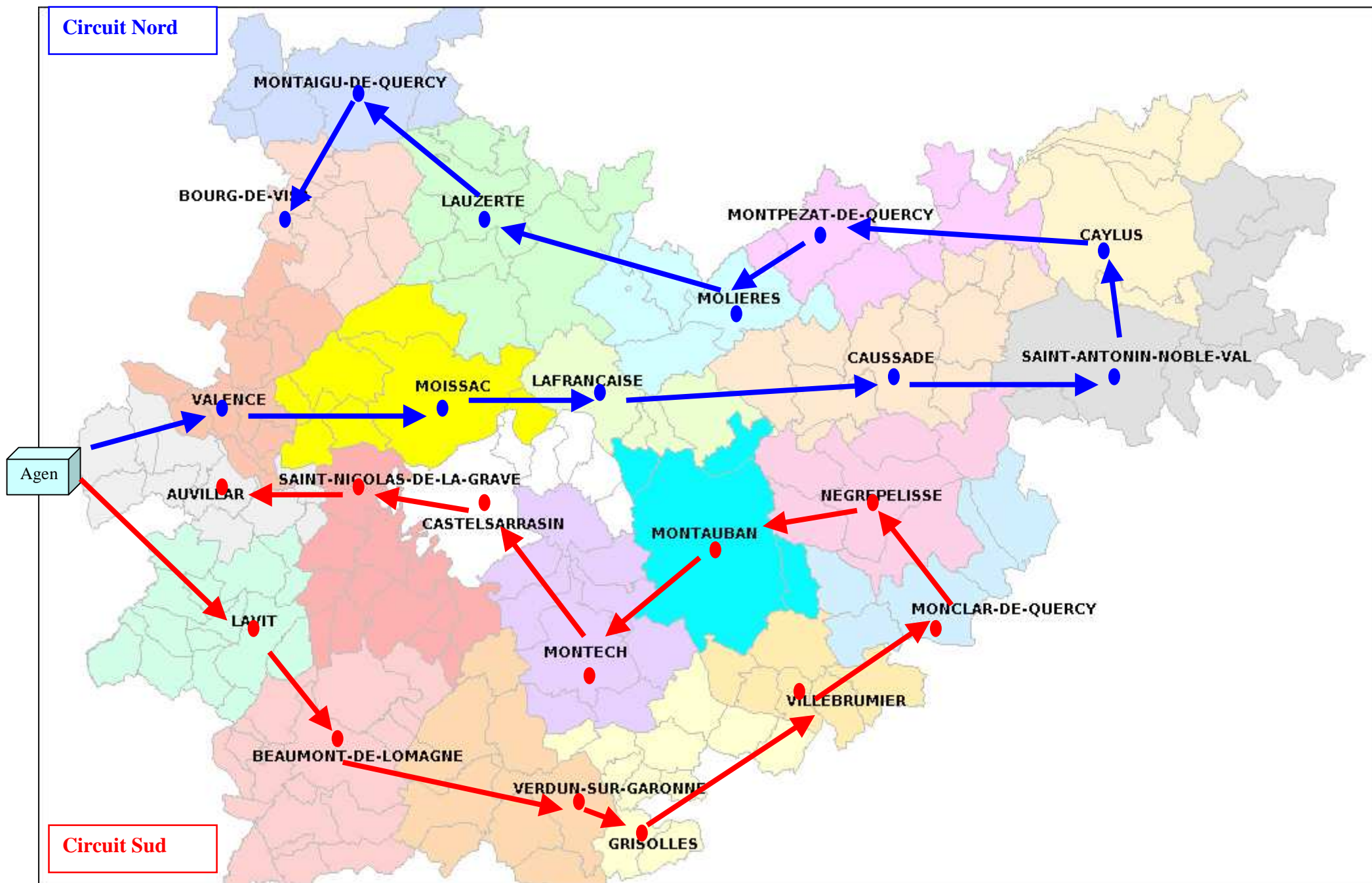
SERVICES	Personnels	Coordonnées	
Préfecture SIDPC	Adjoint au chef du SIDPC Cadre SIDPC	05 63 22 82 78 05 63 22 82 79	Astreinte préfecture : 06 88 07 06 77
DT ARS	Agents d'astreinte	Astreinte DT ARS : 0 820 22 61 01	
Associations sécurité civile	Selon possibilités		

Annexe 7 - circuit théorique de distribution (aménageable selon les circonstances et les moyens disponibles)

Annexe 7 – circuit de distribution des services de l'état



Annexe 7 – circuit de distribution du grossiste répartiteur



CAMPAGNE 2009

INFO IODE

En savoir plus sur la protection par l'iode en cas d'accident nucléaire



www.distribution-iode.com



À quoi servent les comprimés d'iode ?

Associée à la mise à l'abri, la prise d'un comprimé d'iode est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire. De la conception des centrales nucléaires à leur exploitation, tout est mis en œuvre pour garantir une sécurité maximale. Mais le risque d'accident nucléaire ne doit pas être négligé, même s'il est peu probable.



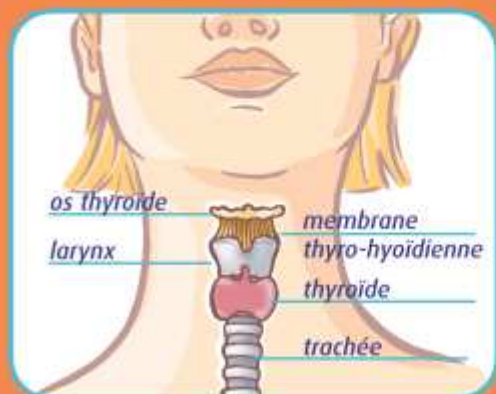
IODURE DE POTASSIUM
Pharmacie Centrale des Armées 65 mg.
comprimés blancs

À NE PRENDRE QUE SUIVANT LES INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

LE COMPRIMÉ D'IODE, UNE PROTECTION EFFICACE

Qu'est-ce que la thyroïde ?

C'est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou. La thyroïde fabrique des hormones qui jouent un rôle essentiel chez l'homme : croissance, développement intellectuel... Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine. Quel que soit l'âge, ces hormones contrôlent le fonctionnement de l'organisme.



Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poissons, viandes, fruits, lait...).

En cas d'accident, de l'iode provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement. Il s'agit d'iode radioactif.

Les comprimés d'iode sont des médicaments fabriqués avec de l'iode tout à fait comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation. On l'appelle l'iode stable.

Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. Prendre un comprimé d'iode stable avant les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. La thyroïde est alors préservée.

Quand doit-on prendre un comprimé d'iode ?

Le comprimé d'iode doit être pris uniquement et immédiatement à la demande du préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 2 heures avant le rejet d'iode radioactif.

Lire attentivement la notice accompagnant ce médicament et ne pas hésiter à interroger son médecin traitant ou son pharmacien.

Comment serait-on prévenu ?

Pour ordonner la prise d'un comprimé d'iode, les pouvoirs publics utilisent tous les moyens d'information (radio, télévision, pompiers, gendarmerie...).

Les moyens d'alerte



LES SIRÈNES

La sirène diffuse 3 signaux sonores prolongés et modulés, d'une minute chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes. Il faut alors sans délai se mettre à l'abri et écouter la radio.



LES VÉHICULES AVEC HAUT-PARLEUR

L'alerte est donnée par les pompiers et les gendarmes au moyen de véhicules équipés de haut-parleurs. Ces véhicules sont également utilisés pour transmettre les consignes du préfet dans les zones concernées.



LES RADIOS

Dès l'alerte, les radios locales diffusent les consignes du préfet et donnent des informations sur l'évolution de la situation.

Des informations complémentaires sur les comprimés d'iode sont disponibles sur :

www.distribution-iode.com

Les autres actions de protection

LA MISE À L'ABRI

La mise à l'abri est une protection efficace contre les effets des radioéléments qui sont rejetés en cas d'accident nucléaire. Dès l'alerte, il faut rentrer chez soi ou rester à l'intérieur d'un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres et écouter la radio. Celle-ci diffusera régulièrement des informations sur la conduite à tenir. Il n'est pas nécessaire de boucher les aérations mais il faut arrêter les ventilations mécaniques. Il est important d'avoir ses comprimés d'iode à portée de main.

L'ÉVACUATION

Selon l'importance des rejets, l'évacuation peut être nécessaire. Elle est décidée par le préfet.

Recommandations pratiques

Ce comprimé d'iode est destiné à être utilisé dans des circonstances exceptionnelles. Il est impératif de le conserver dans un endroit accessible, hors de portée des enfants et facile à mémoriser, dans son emballage d'origine, à une température ne dépassant pas 25°C et à l'abri de l'humidité. Il ne doit être pris qu'à la demande du préfet.

Qui peut prendre un comprimé d'iode ?

Dans la zone des 10 km autour de la centrale nucléaire, l'ensemble de la population bénéficie de cette protection. Les femmes enceintes et les jeunes de moins de 18 ans doivent être protégés en priorité.

POSOLOGIE



Personne de plus de 12 ans

2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 3 à 12 ans

1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 1 mois à 3 ans

1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant jusqu'à 1 mois

1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin.

NOTICE

Mis à jour : 30/08/2011

Dénomination du médicament

IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable
Iodure de potassium.

Encadré

Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Sommaire notice

Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ?
3. COMMENT PRENDRE IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ?
6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

1. QU'EST-CE QUE IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Classe pharmacothérapeutique

Ce médicament est un **ANTIDOTE**.

Indications thérapeutiques

IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65 mg, comprimé sécable est indiqué pour prévenir l'accumulation d'iode radioactif dans la thyroïde, dans le cas d'une possible contamination par des radioéléments émis accidentellement par une installation nucléaire.

Ces comprimés ne doivent être pris que sur instruction formelle des autorités compétentes qui définissent les populations à qui l'iode doit être administré. Ce n'est qu'en cas de danger lié à des émissions accidentelles d'iode radioactif dans une installation nucléaire que la consigne d'ingérer ce médicament sera diffusé par tout moyen approprié (tel la radio) aux populations exposées.

POUR UNE EFFICACITE MAXIMALE, PRENDRE LE TRAITEMENT DES L'ALERTE DONNEE

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ?

Liste des informations nécessaires avant la prise du médicament

Le traitement doit être pris **dès l'alerte donnée**, l'efficacité étant très diminuée si l'administration est débutée à partir d'1 heure après la radio contamination.

Le risque de la contamination de la thyroïde par l'iode radioactif est tel que les mesures de prévention sont d'autant plus indispensables que les sujets sont plus jeunes.

Il est recommandé de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise d'iodure dans les situations suivantes:

- personnes ayant un antécédent ou une pathologie thyroïdienne en cours;
- femmes enceintes ou allaitantes;
- nourrissons et enfants de moins de un an.

Contre-indications

Ne prenez jamais IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable:

En dehors d'une allergie connue à l'un des constituants de ce médicament, il n'existe pas de contre-indication à l'utilisation de ce médicament en cas d'alerte.

En l'état actuel des connaissances, en dehors de quelques pathologies immunologiques préexistantes rarissimes (dermatites herpétiformes ou des vascularites hypocomplémentaires) il n'y a pas de contre-indication à l'administration d'iodure de potassium, notamment aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans et aux femmes enceintes.

Précautions d'emploi ; mises en garde spéciales

Faites attention avec IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable:

Chez les sujets porteurs de goitres anciens, surtout s'il s'agit de goitres volumineux ou autonomes (« pré-toxiques », à THS freinée) l'administration d'une quantité forte d'iodure, même en dose unique, peut induire une hyperthyroïdie. Un avis médical préalable est donc souhaitable chez ces patients lorsqu'ils sont concernés par la distribution de comprimés d'iodure de potassium.

Il n'existe pas d'intolérance à l'iode sous forme d'iodure de potassium.

Si vous avez eu une réaction antérieure lors d'une injection d'un produit iodé de contraste radiologique, de l'emploi d'un antiseptique à base d'iode sur la peau, ou de la consommation de poissons, de crustacés ou de mollusques, consulter un médecin avant l'alerte afin d'utiliser IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65\$ mg, comprimé sécable.

Interactions avec d'autres médicaments

Prise d'autres médicaments

Si vous devez prendre un médicament antiacide après la prise d'IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65 mg, comprimé sécable, vous devez différer la prise de ce médicament d'au moins deux heures. Les médicaments antiacides peuvent en effet réduire l'absorption digestive de l'iodure de potassium.

Interactions avec les aliments et les boissons

Aliments et boissons

Sans objet.

Interactions avec les produits de phytothérapie ou thérapies alternatives

Sans objet.

Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement

Grossesse et allaitement

En cas d'alerte et d'instruction formelle des autorités compétentes, les femmes enceintes sont prioritaires pour bénéficier d'un traitement par IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65 mg, comprimé sécable. Ce traitement doit être pris quel que soit l'âge de la grossesse dans le but de protéger la thyroïde de la mère et à partir du 2^{ème} trimestre, celle du fœtus qui commence à concentrer l'iode à partir de la 10^{ème} - 12^{ème} semaine. Une surveillance échographique du fœtus sera ensuite effectuée jusqu'à la fin de la grossesse. Un suivi médical et biologique de l'enfant sera réalisé après sa naissance.

La prise de ce médicament est possible et ne doit pas être différée en cas d'allaitement.

Il est recommandé aux femmes enceintes ou allaitantes, ainsi qu'aux nourrissons et enfants de moins d'un an, de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement par l'iodure de potassium.

Dans les deux cas, consulter votre médecin après la prise d'IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65 mg, comprimé sécable.

Sportifs

Sportifs

Sans objet.

Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules ou à utiliser des machines

Sans objet.

Liste des excipients à effet notoire

Sans objet.

3. COMMENT PRENDRE IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ?

Instructions pour un bon usage

Sans objet.

Posologie

- Adultes (y compris femmes enceintes), enfants de plus de 12 ans: 2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait ou jus de fruit).
- Enfants de 36 mois à 12 ans: 1 comprimé à dissoudre dans une boisson (par exemple lait ou jus de fruit).
- Nourrissons jusqu'à 36 mois: 1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (par exemple biberon de lait ou de jus de fruit).

Pour les nouveaux nés (moins de 1 mois) le dosage est de 16 mg soit 1/4 de comprimé.

Le traitement consiste en une prise unique.

Il ne doit être renouvelé que dans des cas exceptionnels, uniquement sur instructions des autorités compétentes.

Si la prise doit être renouvelée, il est cependant souhaitable d'en exclure la femme enceinte et l'enfant de moins d'un mois, qui devront être évacués en priorité hors de la zone contaminée.

Mode d'administration

Voie orale

Immédiatement dès que l'alerte a été donnée.

Vous pouvez dissoudre IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65 mg, comprimé sécable, dans une boisson, telle que du lait ou du jus de fruit, pour permettre l'administration aux enfants. Dans ces conditions, la solution obtenue ne doit pas être conservée et doit être administrée immédiatement. Cette dissolution du médicament dans du lait ou du jus de fruit permet de faciliter la prise par un enfant et diminue le goût métallique qui peut être perçu aux doses préconisées.

Symptômes et instructions en cas de surdosage

Si vous avez pris plus de IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable que vous n'auriez dû:

Si vous avez pris une dose d'IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65 mg, comprimé sécable, supérieure à celle qui vous a été indiquée par les autorités compétentes, consultez un médecin ou un pharmacien.

Instructions en cas d'omission d'une ou de plusieurs doses

Si vous oubliez de prendre IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable:

Sans objet.

Risque de syndrome de sevrage

Si vous arrêtez de prendre IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable:

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Description des effets indésirables

comprimé sécable est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

- poussée de fièvre;
- douleurs articulaires;

- éruptions cutanées transitoires et spontanément régressives
- réaction allergique (œdème, trouble respiratoire)

Il n'est pas démontré que ces manifestations sont liées à la prise d'iodure de potassium.

IODURE DE POTASSIUM Pharmacie Centrale des Armées 65 mg, comprimé sécable peut avoir des effets indésirables sur le fonctionnement de la glande thyroïde, liés à une surcharge d'iode; il s'agit alors de thyroïdite subaiguë à l'iode, d'hyperthyroïdie et de goitre par blocage de l'hormonosynthèse.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5. COMMENT CONSERVER IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Date de péremption

Ne pas utiliser IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable après la date de péremption mentionnée sur la boîte. La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois.

Conditions de conservation

A conserver dans l'emballage extérieur d'origine, à l'abri de l'humidité, à une température ne dépassant pas 25°C.

Si nécessaire, mises en garde contre certains signes visibles de détérioration

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Liste complète des substances actives et des excipients

Que contient IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable?

La substance active est:

Iodure de potassium 65 mg
 Pour un comprimé sécable.

Les autres composants sont:

Silice colloïdale anhydre, huile de coton hydrogénée, cellulose micro cristalline.

Forme pharmaceutique et contenu

Qu'est-ce que IODURE DE POTASSIUM PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES 65 mg, comprimé sécable et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de comprimé sécable.

Les comprimés sont blancs, ronds, quadrisécables.

Boîte de 10 ou 1000 comprimés.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire
PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES
TSA 30004
45404 FLEURY LES AUBRAIS Cedex

Exploitant
PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES
TSA 30004
45404 FLEURY LES AUBRAIS Cedex

Fabricant
PHARMACIE CENTRALE DES ARMEES
TSA 30004
45404 FLEURY LES AUBRAIS Cedex

Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen

Sans objet.

Date d'approbation de la notice

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le {date}.

AMM sous circonstances exceptionnelles

Sans objet.

Informations Internet

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'Afssaps (France).

Informations réservées aux professionnels de santé

Sans objet.

Autres

Sans objet.



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE
L'IMMIGRATION**

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

NOR IOCE 1119318 C

Paris, le 11 juillet 2011

**Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des
collectivités territoriales et de l'immigration**

Le Ministre du Travail de l'emploi et de la santé

à

**Messieurs les Préfets de zone de défense et de
sécurité**

Mesdames et Messieurs les Préfets de Département

Copie à :

*Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des
Agences Régionales de Santé*

CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N°DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11 juillet 2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors des zones couvertes par un plan particulier d'intervention (PPI)

Classement thématique : Protection sanitaire

Résumé :

La présente circulaire a pour objet de définir les nouvelles modalités de mise en place des stocks de comprimés d'iodure de potassium au sein du territoire, ainsi que les conditions de leur distribution à la population hors des zones couvertes par un plan particulier d'intervention (PPI). Elle comporte des mesures transitoires permettant de faire face à la période de montée en charge du dispositif. Elle prévoit que les stocks de comprimés d'iodure de potassium soient constitués, mis en place et gérés par l'EPRUS, et que chaque préfet organise dans son département les modalités de mise à disposition de la population en cas d'urgence, en s'appuyant notamment sur les maires.

Mots clés :

accident nucléaire - iode - comprimés d'iodure de potassium - plan particulier d'intervention - lieux de stockage - plan de distribution - grossistes répartiteurs - plan ORSEC - EPRUS

Textes de référence :

- Code de la Santé publique et notamment ses articles R5124-45, R1333-80 et R1333-81
- Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- Loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur
- Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde
- Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC
- Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention

concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile

- Décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 pris pour l'application de la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur
- Arrêté du 20 novembre 2009 portant homologation de la décision n°2009-DC-0153 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 18 août 2009 relative aux niveaux d'intervention en situation d'urgence radiologique
- Circulaire NOR IOCE 0915370C du 27 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre des campagnes de distribution d'iode dans les périmètres PPI
- Avis du 7 octobre 1998 du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, section de la radioprotection, sur la prévention des conséquences d'une contamination du public par les isotopes radioactifs de l'iode au moyen d'iode stable
- Avis du 7 décembre 2004 du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, section de la radioprotection, relatif à la protection des populations par l'iode stable en cas d'accident nucléaire

Textes abrogés :

- Circulaire DGS/SGCISN/DSC n° 2001/549 du 14 novembre 2001 relative à la distribution préventive de comprimés d'iode stable et à la constitution de stocks de proximité
- Lettre circulaire DGSNR/SDSRI du 23 décembre 2002 relative à la distribution préventive et aux plans de gestion des stocks de comprimés d'iode

La présente circulaire a pour objet de définir les nouvelles modalités de mise en place des stocks de comprimés d'iodure de potassium au sein du territoire ainsi que les conditions de leur distribution à la population. Elle comporte des mesures transitoires permettant de faire face à la période de montée en charge du dispositif. Elle abroge la circulaire DGS/SGCISN/DSC n° 2001-549 du 14 novembre 2001 ainsi que la lettre complémentaire du ministère de la santé du 23 décembre 2002.

Dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence du dispositif ORSEC, plusieurs actions pourraient être prescrites aux personnes susceptibles d'être exposées au risque radiologique. Celles-ci ont été proposées par le conseil supérieur de l'hygiène publique de France (CSHPPF) dans son avis du 7 octobre 1998 complété par l'avis du 7 décembre 2004. Il peut s'agir notamment, suivant les niveaux d'exposition, d'une mise à l'abri, d'une évacuation ou de restrictions de consommation d'eau et d'aliments. Ces actions sont de nature à limiter les conséquences d'une émission accidentelle de substances radioactives. Si les rejets radioactifs contiennent des iodures radioactifs (iode 131 et iodures à vie courte), la prise de comprimés d'iodure de potassium stable constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par ce radionucléide.

En France, le choix a été fait de mettre en place deux dispositifs complémentaires :

- Mise à disposition de comprimés d'iodure de potassium aux personnes vivant dans une zone à proximité d'une installation nucléaire pour laquelle le plan particulier d'intervention (PPI) prévoit la distribution d'iode stable. A cet effet, les exploitants des installations ont organisé une distribution préventive de comprimés dosés à 65 mg d'iodure de potassium (soit 50 mg d'iode stable par comprimé) à la population concernée. Cette distribution s'est à nouveau déroulée en 2009 et 2010, et ses modalités sont détaillées sur le site d'information mis en place par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) : <http://www.distribution-iode.com>.
- Planification d'une distribution au reste de la population de l'ensemble du territoire national des comprimés d'iodure de potassium en cas de besoin. Par circulaire interministérielle en date du 14 novembre 2001, il vous avait ainsi été demandé de préparer un plan de distribution à la population de comprimés d'iodure de potassium en cas de rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère par une installation nucléaire. Dans cette perspective, à partir de 2002, des stocks ont été mis à disposition des préfets pour leur permettre d'organiser un dispositif de distribution dans leur département.

L'arrivée à péremption des comprimés d'iodure de potassium dosés à 130 mg (soit 100 mg d'iode stable par comprimé) pré-positionnés dans le cadre de ce second dispositif doit conduire à la rénovation de ces plans en tenant compte des recommandations du groupe de travail sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection des populations contre des rejets radioactifs, présidé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), émises en juin 2007. Certaines de ces recommandations ont déjà été mises en œuvre, notamment l'abaissement du niveau d'intervention à 50 mSv (dose équivalente à la thyroïde) pour l'ingestion des comprimés d'iode par arrêté du ministre chargé de la

santé en date du 20 novembre 2009, ainsi que le passage des comprimés d'iodure de potassium d'une forme dosée à 130 mg à une forme dosée à 65 mg.

La constitution et la mise en place des stocks par l'EPRUS

Le ministre chargé de la santé a décidé de constituer un stock de 110 millions de comprimés d'iodure de potassium dosés à 65 mg pour remplacer les comprimés dosés à 130 mg qui arrivent à péremption. Les nouveaux comprimés d'iodure de potassium sont produits par la Pharmacie Centrale des Armées (PCA) titulaire de l'autorisation de mise sur le marché pour le compte de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS). La production de ces nouveaux comprimés est actuellement en cours et les premières livraisons ont été réceptionnées par l'EPRUS qui les a réparties au fur et à mesure sur ses plateformes zonales en fonction de la population concernée. Les livraisons devraient ainsi s'étaler jusqu'à la fin de l'année 2011.

Dans le cadre de la nouvelle doctrine, le principe d'un seul site de stockage par département a été retenu. Ces sites seront alimentés à partir des stocks pré-positionnés sur les plateformes de l'EPRUS situées dans les zones de défense. Un stock zonal de sécurité sera également conservé afin de permettre, en cas de besoin, l'ajustement des dotations ou les mutualisations nécessaires, notamment selon les variations saisonnières des populations.

Le stock départemental est constitué proportionnellement au nombre d'habitants par département, conformément au tableau de répartition joint en annexe 1.

Les lieux de stockage départementaux ont été déterminés en tenant compte de la nécessité d'organiser une distribution rapide et efficace et de la spécificité du produit concerné. Par ailleurs, ils doivent permettre à l'EPRUS d'assurer une gestion dynamique des stocks, permettant de garantir la traçabilité des lots. L'autorisation de mise sur le marché des nouveaux comprimés à 65 mg d'iodure de potassium octroie une durée initiale de conservation de 48 mois, ce qui implique pour l'EPRUS de limiter l'éclatement des stocks sur le territoire pour être en mesure d'assurer une gestion efficace des stocks en fonction des dates de péremption.

L'EPRUS dispose à cet effet d'une convention cadre avec les grossistes répartiteurs en charge de la distribution des médicaments dans laquelle s'inscrit le stockage départemental des comprimés d'iodure de potassium. Ces stocks resteront la propriété de l'EPRUS.

Le maillage territorial constitué par les grossistes répartiteurs doit permettre en outre de conserver les stocks dans de bonnes conditions et de les mettre à disposition de la population dans des délais appropriés. Ce maillage prendra en compte les départements ne disposant pas d'établissement de répartition, qui seront couverts par les grossistes répartiteurs situés dans les départements limitrophes, ainsi que les départements fortement peuplés qui seront, quant à eux, couverts par plusieurs grossistes-répartiteurs.

Une cartographie des grossistes-répartiteurs identifiés pour desservir les départements de chaque zone de défense sera transmise par l'EPRUS aux préfets de départements et aux préfets de zone de défense et de sécurité.

L'accès aux stocks de comprimés d'iode sera garanti. La convention passée par l'EPRUS avec les grossistes répartiteurs prévoit que ces derniers permettent l'accès par les personnes autorisées aux stocks qu'ils détiennent, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sous réserve d'une mise en alerte de l'établissement. Celle-ci peut être signifiée par l'EPRUS, le cas échéant à la demande des autorités nationales, ou l'autorité préfectorale. La pré-alerte déclenche immédiatement la mise en astreinte 24 heures sur 24 des établissements de répartition.

Cette mise en pré-alerte peut intervenir aux heures ouvrables de ces établissements (8h-18h du lundi au vendredi, le samedi 8h-14h), ainsi que le dimanche et les jours fériés de 8h à 18h.

La levée de l'alerte et la cessation de l'obligation d'astreinte 24 heures sur 24 est prononcée par l'EPRUS après l'information des autorités préfectorales.

Les modalités de distribution

Sur la base de la cartographie des lieux de stockage départementaux établie par l'EPRUS, il revient à chaque préfet d'organiser dans son département, la distribution d'urgence des comprimés d'iodure de potassium, qui repose sur une planification à deux niveaux :

- une planification de niveau départemental qui définira les communes chargées de la distribution,
- une planification de niveau communal, où le maire de la commune ainsi désignée identifiera et organisera les points de distribution à la population.

Au niveau départemental, cette planification est un mode d'action intégré dans le dispositif ORSEC qui est établi par chaque service interministériel compétent pour la protection civile, en liaison avec l'ensemble des acteurs impliqués. Ce mode d'action fixera les missions des différents acteurs pour activer et faire fonctionner les points de distribution à la population des comprimés d'iodure de potassium en cas d'urgence, selon les conditions définies par le dernier alinéa de l'article R 5124-45 du code de la santé publique, et décrira les procédures nécessaires à leur mise en œuvre. Il impliquera notamment l'agence régionale de santé (ARS) pour qu'elle identifie ces points en lien avec les maires.

Conformément à l'article 1^{er} du décret 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC, chaque acteur et donc chaque commune devra ainsi mettre en place sa propre organisation pour assurer les missions qui lui seront confiées dans ce cadre.

Les lieux de distribution infra départementaux seront sélectionnés en s'appuyant sur les principes suivants :

- Le choix des lieux de distribution sera guidé par leur reconnaissance par la population, de façon à faciliter leur identification et localisation en cas d'urgence ;
- Ces lieux doivent être activables 24h/24, dans des délais très courts ;
- Leur accessibilité doit être garantie afin de permettre une distribution rapide et sereine des comprimés ;
- Ils doivent être situés en dehors des zones à risques connues ;
- Leur nombre et leur répartition dans le département seront déterminés en fonction des densités de population ;
- S'agissant d'une distribution d'urgence, les établissements de santé ne doivent pas être impliqués.

Pour ce faire, ces lieux, ainsi que les procédures nécessaires à leur activation et à leur fonctionnement, devront être précisément recensés et maintenus à jour au niveau communal, donc intégrés dans les plans communaux de sauvegarde.

L'échelon départemental, chargé de l'organisation globale du dispositif, ne conservera à son niveau que l'inventaire capacitaire qui lui sera nécessaire pour organiser les flux de distribution.

A titre d'exemple, des organisations et des maillages territoriaux tels que des lieux de vote, les mairies, des établissements scolaires et centres périscolaires, des officines, des centres sportifs ou culturels... paraissent remplir ces conditions.

Le préfet de département, assisté par l'ARS, prendra contact avec le ou les grossistes-répartiteurs de référence pour son département afin de déterminer, le cas échéant, ses modalités de participation aux tournées de distribution. En effet la convention cadre passée par l'EPRUS avec les grossistes répartiteurs prévoit que ces derniers prennent en charge, dans la limite de la disponibilité de leurs capacités opérationnelles, sur demande du préfet territorialement compétent, l'acheminement de comprimés d'iodure de potassium vers tout ou partie des sites de distribution préalablement identifiés dans un délai de 12 heures maximum. Les tournées de distribution effectivement accomplies, le cas échéant, par les grossistes-répartiteurs seront réglées par l'EPRUS. En lien avec les Préfets, les maires pourront organiser des circuits de distribution complémentaires en aval des points de livraison desservis par les grossistes-répartiteurs.

Le plan de distribution doit donc :

- Etablir la liste des communes chargées de la distribution et au sein de chacune d'entre elles, des lieux de mise à disposition (distribution) rattachés à chaque grossiste répartiteur, à partir duquel ces lieux doivent être approvisionnés ;
- Définir pour chaque lieu de mise à disposition : son adresse, les coordonnées des autorités municipales responsables de son activation (en lien avec l'annuaire opérationnel), la procédure d'activation 24h/24, la population desservie et le nombre de comprimés d'iodure de potassium qu'il doit recevoir en cas d'urgence ;
- Décrire les modalités nominales de réalisation de la tournée d'acheminement prévue (lieu – horaire), en veillant à ce que les priorités définies infra soient bien intégrées ;
- Définir les moyens d'acheminement complémentaires publics et privés (notamment les associations agréées de sécurité civile) susceptibles d'être mis en œuvre afin d'accélérer ou de compléter les tournées prévues dans la convention cadre passée par l'EPRUS avec les grossistes répartiteurs.

L'organisation de la distribution devra définir et intégrer les priorités de distribution d'urgence, notamment les zones susceptibles de concentrer des populations vulnérables, notamment des enfants ou des femmes enceintes ou les zones en proximité de zone PPI. Il devra également prévoir, le cas échéant, la présence éventuelle de populations exogènes sur le territoire pour les intégrer dans le processus de distribution.

Les départements disposant ou étant intégrés dans un plan particulier d'intervention susceptible de prescrire l'ingestion de comprimés d'iode veilleront à ce que le lien soit fait entre ce mode d'action ORSEC-iode et l'ORSEC-PPI. En particulier, ils identifieront dans la zone couverte par ce dernier la planification d'une tournée prioritaire de distribution d'urgence en complément de la distribution préventive réalisée par l'exploitant.

La mise en œuvre du mode d'action ORSEC - iode

Le préfet de département activera le dispositif au vu de son appréciation locale conformément au plan ORSEC, ou, en cas d'accident majeur, en application des consignes nationales, dans le cadre d'une coordination assurée par l'échelon zonal, ou national par la Cellule interministérielle de crise (CIC). Il veillera à associer les agences régionales de santé (ARS) compétentes.

En cas d'activation du mode d'action ORSEC - iode, une information sur la prise d'iode stable dont le contenu est précisé en annexe 2 sera disponible pour les populations.

Mise en œuvre de la circulaire et phase transitoire

Les préfets de département établiront leur mode d'action ORSEC – iode **avant le 31 décembre 2011**, tels que décrits ci-dessus, et l'intégreront dans le portail ORSEC SAPS, afin d'en assurer la mise à disposition. Les mises à jour seront effectuées selon les règles générales des plans ORSEC (SAPS).

Le préfet de zone de défense, en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) de zone s'assurera de la cohérence du dispositif,

- pour ce qui concerne le maillage territorial et les zones de compétences des grossistes répartiteurs, afin d'assurer une couverture complète du territoire ;
- pour ce qui concerne la cohérence territoriale en cas de distribution ;
- pour ce qui concerne la cohérence de la typologie des lieux mis à contribution pour la distribution des comprimés d'iodure de potassium, tout en respectant les particularités locales.

Les préfets de zone de défense et de sécurité transmettront la liste des sites de distribution arrêtée aux ministères chargés de l'intérieur et de la santé ainsi qu'à l'EPRUS.

Dans l'attente du déploiement de ce nouveau mode d'action ORSEC-iode, il importe de ne pas désorganiser la réponse de première proximité mise en place dans le cadre des plans « iode » actuels. A cet effet, vous conserverez en l'état tous les comprimés d'iodure de potassium dosés à 130 mg actuellement prédisposés dans les départements.

La collecte des comprimés périmés à 130 mg sera organisée par l'EPRUS, selon des modalités qui vous seront précisées ultérieurement.

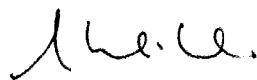
*

*

*

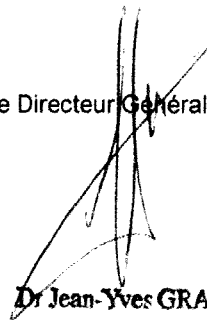
Vous voudrez bien nous faire part des mesures mises en œuvre par vos services et des éventuelles difficultés rencontrées dans l'organisation de ce dispositif.

Le Directeur de la Sécurité Civile



Jean-Paul KHL

Le Directeur Général de la santé



Dr Jean-Yves GRALL

Annexe 1 : Répartition des comprimés pour les départements

N°	Département	Nb. de comprimés
01	Ain	600 000
02	Aisne	500 000
03	Allier	300 000
04	Alpes-de-Haute-Provence	200 000
05	Hautes-Alpes	100 000
06	Alpes-Maritimes	1 000 000
07	Ardèche	300 000
08	Ardennes	300 000
09	Ariège	200 000
10	Aube	300 000
11	Aude	300 000
12	Aveyron	300 000
13	Bouches-du-Rhône	1 900 000
14	Calvados	700 000
15	Cantal	200 000
16	Charente	300 000
17	Charente-Maritime	600 000
18	Cher	300 000
19	Corrèze	200 000
2A	Corse du Sud	200 000
2B	Corse du Nord	200 000
21	Côte-d'Or	500 000
22	Côtes-d'Armor	600 000
23	Creuse	100 000
24	Dordogne	400 000
25	Doubs	500 000
26	Drôme	500 000
27	Eure	600 000
28	Eure-et-Loir	400 000
29	Finistère	900 000
30	Gard	700 000
31	Haute-Garonne	1 200 000
32	Gers	200 000
33	Gironde	1 400 000
34	Hérault	1 000 000
35	Ille-et-Vilaine	1 000 000
36	Indre	200 000
37	Indre-et-Loire	600 000
38	Isère	1 200 000
39	Jura	300 000
40	Landes	400 000
41	Loir-et-Cher	300 000
42	Loire	700 000
43	Haute-Loire	200 000
44	Loire-Atlantique	1 200 000
45	Loiret	600 000
46	Lot	200 000
47	Lot-et-Garonne	300 000
48	Lozère	100 000
49	Maine-et-Loire	800 000
50	Manche	500 000
51	Marne	600 000
52	Haute-Marne	200 000
53	Mayenne	300 000

54	Meurthe-et-Moselle	700 000
55	Meuse	200 000
56	Morbihan	700 000
57	Moselle	1 000 000
58	Nièvre	200 000
59	Nord	2 600 000
60	Oise	800 000
61	Orne	300 000
62	Pas-de-Calais	1 400 000
63	Puy-de-Dôme	600 000
64	Pyrénées-Atlantiques	600 000
65	Hautes-Pyrénées	200 000
66	Pyrénées-Orientales	400 000
67	Bas-Rhin	1 100 000
68	Haut-Rhin	700 000
69	Rhône	1 700 000
70	Haute-Saône	200 000
71	Saône-et-Loire	600 000
72	Sarthe	600 000
73	Savoie	400 000
74	Haute-Savoie	700 000
75	Paris	2 200 000
76	Seine-Maritime	1 200 000
77	Seine-et-Marne	1 300 000
78	Yvelines	1 400 000
79	Deux-Sèvres	400 000
80	Somme	600 000
81	Tarn	400 000
82	Tarn-et-Garonne	200 000
83	Var	1 000 000
84	Vaucluse	500 000
85	Vendée	600 000
86	Vienne	400 000
87	Haute-Vienne	400 000
88	Vosges	400 000
89	Yonne	300 000
90	Territoire de Belfort	200 000
91	Essonne	1 200 000
92	Hauts-de-Seine	1 500 000
93	Seine-Saint-Denis	1 500 000
94	Val-de-Marne	1 300 000
95	Val-d'Oise	1 200 000
971	Guadeloupe	646000
972	Martinique	560000
973	Guyane	380000
974	Réunion	1200000
975	Saint-Pierre et Miquelon	12500
976	Mayotte	300000
986	Wallis et Futuna	20500
987	Polynésie Française (Papeete)	500000
988	Nouvelle Calédonie (Nouméa)	400000

Annexe 2 : Eléments d'information sur la prise d'iode stable

Les pouvoirs publics ont demandé la distribution de comprimés d'iodure de potassium. Ce document vous informe sur l'utilité et l'utilisation de ces comprimés, ainsi que sur les moyens de protection complémentaires. **Les comprimés d'iodure de potassium ne doivent être ingérés que sur ordre des autorités publiques.**

Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poissons, viandes, fruits, lait...). En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement.

Comment un comprimé d'iodure de potassium protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. Prendre un comprimé d'iode stable avant ou moins de 24 heures après les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. La thyroïde est alors préservée.

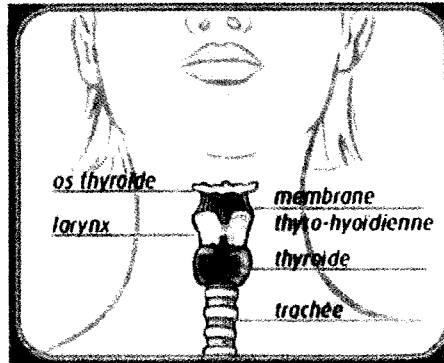
Quand doit-on prendre un comprimé d'iodure de potassium ?

Le comprimé d'iodure de potassium doit être pris uniquement et immédiatement à la demande des autorités locales, en France le Préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant le rejet d'iode radioactif et au plus tard 24 heures après exposition.

Qu'est-ce que la thyroïde ?

C'est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou.

La thyroïde fabrique les hormones thyroïdiennes qui jouent un rôle essentiel chez l'homme : croissance, développement intellectuel... Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine.



Comment prendre le comprimé d'iodure de potassium ?

	Comprimé à 65 mg	Comprimé à 130 mg
Personne de plus de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/4 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/8 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès du professionnel de santé présent.

Les autres actions de protection (<http://www.risques.gouv.fr>) :

La mise à l'abri/le confinement

La mise à l'abri est une protection efficace contre les effets des radioéléments qui sont rejetés en cas d'accident nucléaire. Dès l'alerte, il faut rentrer chez soi ou rester à l'intérieur d'un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres et écouter la radio. Celle-ci diffusera régulièrement des informations sur la conduite à tenir. Il n'est pas nécessaire de boucher les aérations mais il faut arrêter les ventilations mécaniques. Il est important d'avoir ses comprimés d'iode à portée de main.

Ne quittez pas le lieu où vous êtes sans en avoir reçu l'autorisation des autorités.

L'évacuation

Selon l'importance des rejets, l'évacuation peut être nécessaire. Elle est décidée par les autorités publiques.

A savoir

En cas d'accident nucléaire, ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités. Utilisez vos provisions et restez enfermés chez vous jusqu'à la fin de l'alerte. Vous pouvez consommer de l'eau en bouteille ou de l'eau du robinet (généralement peu vulnérable à la contamination radioactive, du moins à court terme), sauf indication contraire des autorités ; en revanche, ne pas consommer d'eau de citerne ou directement prélevée en surface.